



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

TABLE DES MATIÈRES

Mission	3
Vision	4
Valeurs	4
Rapport 2021 du président et de la directrice générale	5
Conseil d'administration	19
Permanence de l'A.P.E.S. en 2021	24
L'effectif des membres	26
L'enquête annuelle sur les effectifs en pharmacie d'établissement de santé	31
Communications	35
Technologies de l'information	41
Affaires syndicales	46
Assurance collective	51
Activités de développement professionnel	53
Groupe de travail sur les préparations stériles et les préparations magistrales non stériles	53
Regroupement de pharmaciens experts et groupes spécialisés de l'A.P.E.S.	59
Formation	75
Prix d'excellence	79
Autres dossiers de l'année 2021	80
Consultations diverses	81
Partenariats	84

**Association des pharmaciens
des établissements de santé du Québec**

4050, rue Molson, bureau 320, Montréal (Québec) H1Y 3N1
Téléphone : 514 286-0776 ○ Télécopieur : 514 286-1081

www.apesquebec.org

MISSION

L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) s'assure de la valorisation et de l'avancement de la pratique pharmaceutique en prenant appui sur l'expertise, les initiatives et les réalisations innovatrices de ses membres.

L'A.P.E.S. a également la responsabilité de défendre et de faire progresser les intérêts professionnels et économiques de ses membres auprès des autorités compétentes.

VISION

La vision externe de l'A.P.E.S. est d'être :

- un acteur incontournable en matière de soins et de services de santé;
- une voix influente grâce à son expertise sur des sujets d'importance en matière de santé;
- un partenaire des autres acteurs du domaine de la santé et de la communauté pharmaceutique;
- un leader dans l'évolution de la pratique pharmaceutique;
- un des promoteurs clés de la spécialisation en pharmacie.

La vision interne de l'A.P.E.S. est :

- d'être une organisation représentative de l'ensemble de ses membres;
- d'être une des organisations professionnelles les plus participatives et les plus connectées aux réalités du terrain, privilégiant une forte proximité avec ses membres;
- de rendre ses membres fiers d'appartenir à une organisation compétente, professionnelle, innovante et ouverte.

VALEURS

Être une association :

- qui place ses membres au cœur de ses actions;
- qui prône l'usage optimal et sécuritaire des médicaments, au bénéfice des patients;
- qui se distingue par l'innovation;
- intègre, rigoureuse et orientée vers les résultats;
- qui favorise les échanges et les partenariats pour mieux remplir sa mission.



Le président,
François Paradis

RAPPORT 2021 DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



La directrice générale,
Linda Vaillant

L'année 2021 s'est déroulée sous le signe de l'incertitude et du changement constant. La pandémie en toile de fond, avec ses différentes vagues, a malheureusement teinté les activités et événements de l'Association au même titre qu'elle a modifié et change encore la face de la société entière.

À l'A.P.E.S., cette année a donc été bien remplie! Entre le soutien offert à nos membres sous diverses formes, les nombreuses activités de représentation pour défendre leurs droits et faire valoir leur expertise unique, et la négociation de l'Entente de travail, c'est toute l'équipe de la permanence qui a été à pied d'œuvre en cette année difficile.

Effets sur les activités de l'Association

Le télétravail et les activités en mode virtuel avaient déjà occupé la majeure partie de 2020. En 2021, nous avons l'espoir de reprendre des activités en présentiel et de retourner au bureau dans un mode hybride. Une politique sur le télétravail a d'ailleurs été adoptée en 2021, afin de préciser le mode de fonctionnement attendu des employés de l'A.P.E.S. et de s'adapter à cette nouvelle réalité.

Toutefois, le contexte pandémique nous a rattrapés et a forcé encore une fois l'annulation d'activités prévues dans des salles, qu'il s'agisse d'activités destinées aux membres ou encore de réunions du conseil d'administration.

Par conséquent, mis à part quelques rares événements, les administrateurs ont tenu la quasi-totalité de leurs rencontres virtuellement. De même, quelques activités de formation continue ont pu se tenir en présentiel, mais la grande majorité des conférences ont été offertes en ligne.

Soutien aux membres

Pour une deuxième année consécutive, l'Association a fait de son mieux pour offrir le meilleur soutien possible aux pharmaciens d'établissement et les accompagner dans un quotidien difficile au sein des établissements de santé. Cela s'est traduit non seulement par des outils Web diffusant des informations pertinentes liées à la COVID-19, mais aussi par des formations, des balados et des publications cliniques destinés aux membres.

L'A.P.E.S. a continué à œuvrer au sein du sous-comité de la pharmacie mis en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et visant à réunir tous les acteurs du domaine de la pharmacie au Québec. Une équipe virtuelle de pharmaciens gestionnaires a aussi été créée dans l'outil Teams, ce qui a permis le partage d'information en temps réel. En outre, des rencontres régulières se sont tenues avec l'ensemble des pharmaciens gestionnaires, afin de déceler les problèmes et de coordonner les actions de chacun dans la recherche de solutions.

Vaccination et gestion des antiviraux

L'année 2021 a aussi été celle de la vaccination contre la COVID-19. Partout sur le territoire québécois, le travail relatif à la conservation et à la distribution des vaccins a incombé en bonne partie aux départements de pharmacie.

Dans la foulée de l'organisation liée à la vaccination, un avis de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a dû être produit, afin de

rétablir les faits quant aux méthodes à préconiser pour diluer les vaccins. En effet, une méconnaissance du fonctionnement des départements de pharmacie, et en particulier des SCAS (services centralisés d'additifs aux solutés), a amené la Direction générale de la santé publique à interdire l'utilisation de diluants standards pour la préparation des vaccins. Tout ce débat a mené à la production d'un avis par l'INSPQ confirmant que les pratiques des départements de pharmacie étaient conformes aux règles de l'art. Malheureusement, cet épisode a laissé un goût amer aux pharmaciens d'établissement en plus de causer une perte de temps considérable dans la mise en place des activités relatives à la vaccination.

Les antiviraux et les autres médicaments utilisés pour soigner la COVID-19 ont également dû être pris en charge par les départements de pharmacie. Leur rareté, leurs effets indésirables et les particularités liées à leur utilisation ont exigé des pharmaciens qu'ils jouent un rôle de premier plan dans toute la gestion de ces molécules.

Retraite annuelle du conseil d'administration

Le contexte pandémique a amené le conseil d'administration à se questionner sur « l'après-pandémie ». Par conséquent, une portion significative de la retraite annuelle du conseil a porté sur cette question. En s'appuyant sur de la documentation et des conseils d'experts, le conseil d'administration a commencé par mesurer son degré de préparation à vivre un tel événement. L'expérience a révélé que l'A.P.E.S. était déjà en très bonne posture. Elle disposait d'outils à l'avant-garde et de la souplesse nécessaire pour passer sans heurts au télétravail à temps complet, tout en assurant l'ensemble des services aux membres.

Ensuite, une réflexion sur les meilleurs moyens et méthodes à adopter pour assurer la continuité des opérations de manière harmonieuse après la pandémie a aussi été faite. Cela a permis de développer immédiatement certaines balises et de mettre en place les actions nécessaires pour parvenir à cet objectif.

Suivi du plan stratégique 2020-2023

En début d'année 2020, le conseil d'administration a adopté le plan stratégique 2020-2023. Un plan d'action détaillé a ensuite été adopté pour atteindre les objectifs fixés. L'année 2021 a permis de faire avancer certains pans importants de cet ambitieux programme. Le suivi du plan stratégique est assuré par le comité de planification stratégique de l'A.P.E.S. Tout au long de l'année, les principaux responsables des dossiers ont présenté au comité l'état d'avancement de leurs travaux. Voici sommairement les travaux réalisés en 2021 :

Enjeu 1

Rehausser, optimiser et harmoniser la pratique pharmaceutique en établissement de santé (incluant les indicateurs)

1.1 Rédiger les recommandations sur la pratique selon les cinq axes

Les travaux relatifs à l'axe des soins pharmaceutiques sont terminés à 95 %. Il reste à effectuer un sondage auprès des chefs de département de pharmacie pour mesurer le degré de mise en œuvre et le suivi des recommandations.

La rédaction des recommandations liées à l'axe des services pharmaceutiques est retardée en raison de la COVID-19 et celle de l'axe de la recherche est prévue pour 2023.

1.2 Poursuivre la rédaction des guides de pratique

Les recommandations du [guide de pratique sur le rôle du pharmacien en néphrologie](#) ont été approuvées par le conseil d'administration, en février 2021. Le guide a été publié en décembre 2021. Il s'agit là d'un ouvrage de grande qualité qui deviendra un incontournable en la matière.

Le [guide de pratique sur le rôle du pharmacien en infectiologie](#) a été publié au moment du Grand Forum 2021 et a fait l'objet d'une présentation lors de cet événement.

1.3 Soutenir les pharmaciens des établissements de santé dans l'évolution et l'harmonisation de la pratique

Le Regroupement des pharmaciens experts (RPE) en gériatrie a publié trois fiches sur la [dysphagie](#), l'[hypothyroïdie](#) et la [pseudogoutte](#), en juin 2021.

Une [politique et procédure concernant le cannabis à des fins médicales pour la clientèle hébergée ou hospitalisée](#) a été publiée par le RPE en soins palliatifs, en mars 2021. Une mise à jour a été ajoutée en mai 2021.

Le RPE en néphrologie a proposé un devis pour la mise à jour du guide d'administration des antibiotiques en hémodialyse et en dialyse péritonéale.

Enfin, le document du RPE en cardiologie sur les ordonnances standardisées de désensibilisation à l'aspirine et au clopidogrel sera publié dès le début de l'année 2022.

1.4 Faire un état de situation des effectifs requis pour optimiser la pratique en soins pharmaceutiques

Cette action est terminée en partie. Le gabarit pour le prochain exercice de mesure des effectifs requis est en cours de préparation.

Le conseil d'administration s'est penché sur la stratégie de communication de ce dossier en 2021.

1.5 Tirer les conclusions du projet pilote sur les indicateurs

Le projet de démonstration visant à automatiser le calcul de quelques indicateurs relatifs à la pharmacie d'établissement a fait l'objet de nombreuses représentations de la part de l'A.P.E.S. En fin d'année, une réponse était toujours attendue de la part du MSSS, afin de soutenir financièrement le déploiement d'un tel projet dans un ou deux établissements.

Un article scientifique portant sur la première phase du projet piloté par l'A.P.E.S. a été rédigé au cours de l'année 2021 et sera soumis à une revue majeure dès le début de la prochaine année.

1.6 Assurer une intégration harmonieuse des techniciens en pharmacie aux départements de pharmacie

Un groupe de travail a été formé ayant pour mandat de déterminer et de valider des modèles d'organisation du travail, ainsi que d'élaborer une description de fonction des techniciens en pharmacie, en tenant compte des équipes qui font partie des départements de pharmacie. L'A.P.E.S. a mandaté M^{me} Gilliane Beaudet, pharmacienne retraitée du CISSS de Laval, pour coordonner les travaux.

Le rapport sera présenté au conseil d'administration en 2022.

Enjeu 2

1.7 Effectuer une vigie sur l'évolution des technologies en pharmacie

Ces travaux débiteront en 2022.

Accroître la visibilité de l'A.P.E.S. auprès de ses membres, des établissements de santé, des professionnels de la santé et du gouvernement

2.1 Mettre en place des mécanismes permettant un arrimage stratégique avec les partenaires de l'A.P.E.S.

Ce dossier a dû être mis de côté en raison de la pandémie. Toutefois, les liens avec les nombreux partenaires de l'A.P.E.S. se sont tout de même poursuivis tout au long de l'année.

2.2 Mettre en œuvre le plan d'optimisation des services aux membres (excluant les communications)

Les travaux d'optimisation des services aux membres sont presque terminés à 100%.

2.3 Réviser les catégories de membres et les modalités d'adhésion

Le comité de gouvernance et d'éthique a recommandé des modifications aux catégories de membres et aux modalités d'adhésion. Le conseil d'administration en sera saisi en 2022 et le projet pourra être déposé à l'Assemblée générale annuelle (AGA) des membres du printemps 2022.

2.4 Mettre en œuvre un plan de communication intégré interne et externe

Le plan de communication stratégique global a été entériné par le conseil d'administration, le 2 octobre 2020. En 2021, le plan opérationnel annuel a également été présenté et adopté par les administrateurs de l'A.P.E.S.

Enjeu 3

Intégrer la pratique avancée et la spécialisation au parcours de soins pharmaceutiques des patients

3.1 Soutenir la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur la pharmacie*

Les modèles d'ententes de pratique avancée en partenariat ont été publiés au cours de la dernière année. Plusieurs ententes ont déjà été conclues dans les établissements.

La mise en place de la communauté de pratique en mode virtuel a également été réalisée. Cinq rencontres ont eu lieu. Un sondage de satisfaction sera envoyé pour vérifier si cette communauté de pratique répond bien aux besoins exprimés par les membres.

3.2 Constituer un comité intraprofessionnel avec tous les membres de la famille pharmaceutique pour une prise de position conjointe sur le parcours de soins pharmaceutiques des patients

L'A.P.E.S. a invité les dirigeants de l'Association des bannières et chaînes de pharmacies du Québec (ABCPQ), de l'Association professionnelle des pharmaciens salariés du Québec (APPSQ), de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP), de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) et des deux facultés de pharmacie pour définir le rôle des différents pharmaciens – soit ceux des établissements de santé, des pharmacies de quartier et des groupes de médecine familiale – tout au long du parcours de soins pharmaceutiques des patients.

Un groupe de travail a été mis en place comprenant un représentant de chacun des groupes mentionnés plus haut. L'A.P.E.S. a mandaté M^{me} Suzanne Gilbert, pharmacienne retraitée du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour coordonner les travaux.

3.3 Prendre position sur la pratique avancée et la spécialisation

L'A.P.E.S. amorcera ce dossier au cours des prochains mois, à la suite des travaux sur le parcours de soins pharmaceutiques.

Enjeu 4

Actualiser les technologies de l'information (TI) de l'A.P.E.S. et les processus afférents

4.1 Revoir et optimiser les TI

Cet immense objectif est constitué de six projets qui visent à rehausser un ensemble de technologies existantes et à ajouter de nouvelles solutions devant servir tant aux employés qu'aux membres de l'Association. L'infrastructure informatique, le passage vers l'infonuagique, de même que la transition numérique en font aussi partie.

Vous trouverez dans la section Technologies de l'information, en page 43, plus de détails sur l'évolution de cet ambitieux axe stratégique.

4.2 Revoir et optimiser les processus opérationnels en tenant compte de l'expérience des membres et des TI disponibles

Comme vu précédemment, le site Web, les bases de données et le système de gestion des membres feront donc l'objet d'une révision et d'une optimisation, dans le but d'améliorer l'expérience des membres et l'efficacité de l'A.P.E.S. De nouvelles technologies seront aussi intégrées. Les processus opérationnels seront donc révisés et optimisés, en tenant compte de l'expérience des membres et des TI disponibles.

Suivi du plan de gestion des risques

Depuis plusieurs années, l'Association a intégré la gestion des risques à sa philosophie de gestion. En 2021, elle en était à son quatrième cycle de gestion des risques. Le plan d'action qui en découle couvre les aspects opérationnels, stratégiques et financiers.

Toute la dimension de la cybersécurité a notamment retenu l'attention du comité, l'A.P.E.S. ayant obtenu une analyse détaillée de sa situation par une firme spécialisée dans le domaine.

Rappelons que le cycle de gestion des risques est d'une durée de deux ans, ce qui signifie qu'un nouveau processus devra être mis en place en 2022, afin de déterminer les nouveaux risques et de proposer des actions visant à les réduire ou à les contrer.

Plan de main-d'œuvre (PMO) : techniciens en pharmacie et pharmaciens Pharm. D.

Comme mentionné précédemment, l'A.P.E.S. mène des travaux contenus dans son plan stratégique, afin de s'assurer d'accueillir adéquatement les futurs techniciens en pharmacie (TP) au sein des départements de pharmacie. L'approche vise à optimiser leur travail et à s'assurer qu'une réflexion préalable a lieu avant leur arrivée dans les établissements de santé.

De nombreux aspects concernant les TP sont encore inconnus, dont le salaire qu'ils obtiendront et le nombre de postes qui leur seront accessibles. Rappelons aussi que le bassin de main-d'œuvre le plus intéressant à court terme pour les pharmaciens d'établissement provient des assistants techniques en pharmacie (ATP) déjà en fonction qui souhaiteraient suivre le programme de reconnaissance des acquis et des compétences devant les mener au diplôme de TP. L'accès à ces programmes passerelles doit donc être facilité pour que le plus grand nombre possible d'ATP aient la chance de rehausser leur formation et d'occuper un emploi de TP dans le réseau de la santé.

Par ailleurs, le manque de pharmaciens d'établissement et les besoins des patients sans cesse croissants amènent le MSSS à songer à créer une nouvelle catégorie d'emplois constituée de pharmaciens détenteurs du diplôme de premier cycle uniquement, sans la maîtrise en pharmacothérapie avancée. Des échanges à ce sujet ont eu lieu en 2021, et l'A.P.E.S. a réitéré sa proposition de projet pilote. Celui-ci servirait à évaluer divers éléments visant à mieux définir la place et le besoin de formation de ces pharmaciens au sein du réseau de la santé.

Malheureusement, cette proposition n'a pas été retenue et l'urgence d'agir vient encore une fois dicter une approche rapide, peu réfléchie, qui n'est pas acceptable du point de vue de l'Association. Bien qu'elle adhère au besoin réel de fournir des soins et services pharmaceutiques à de nombreuses clientèles requérant l'expertise d'un pharmacien, force est de constater que le faible nombre de pharmaciens au sein des départements de pharmacie exige de ces derniers une grande polyvalence. Cette souplesse et la grande capacité des pharmaciens d'établissement à couvrir des soins et services variés viennent en majeure partie de leur formation au programme de maîtrise.

Tenue de l'Assemblée générale annuelle (AGA) en mode virtuel

L'AGA des membres s'est tenue entièrement en mode virtuel le 13 mai 2021. La diffusion sur le Web était déjà une pratique courante à l'A.P.E.S. depuis quelques années, en plus d'une présence en salle, afin de permettre au plus grand nombre de membres d'assister à la séance. Par conséquent, l'Assemblée a pu se dérouler sans embûche et a permis de réunir un peu plus de 175 membres.

60^e anniversaire de l'A.P.E.S.

En 1961 naissait l'Association des pharmaciens d'hôpitaux de la province de Québec (APHPQ), l'ancêtre de ce qu'on connaît aujourd'hui comme étant l'A.P.E.S. Plusieurs se rappelleront les festivités de 2011, année au cours de laquelle l'A.P.E.S. a tenu de nombreux événements pour célébrer son 50^e anniversaire.

En 2021, plus modestement, nous avons voulu souligner les 60 ans de l'Association. Vous trouverez plus de détails sur le sujet, dans la section Communications de ce rapport, en page 38.

Rencontres des membres

Le contact avec les membres est essentiel pour les dirigeants de l'Association. Sous diverses formes, ces rencontres permettent de transmettre de l'information tout en prenant le pouls du terrain. Il s'agit donc de moments privilégiés qui ont été préservés tout au long de la dernière année malgré le contexte sanitaire.

InfoWeb du président

L'InfoWeb du président est une rencontre virtuelle mise en place depuis quelques années déjà. Cette pratique a donc été particulièrement utile en temps de pandémie et a pu se poursuivre tout naturellement.

Compte tenu du contexte des négociations, il y a eu un total de quatre rencontres virtuelles en 2021, aux dates suivantes : le 28 janvier, le 25 février, le 29 juin et le 27 octobre.

Tournée du président

La Tournée du président est sans contredit le moyen le plus apprécié des membres pour rencontrer les dirigeants de l'A.P.E.S. Depuis plusieurs années déjà, cette Tournée s'effectue en continu et permet d'aller visiter les membres directement dans leur milieu de pratique, soit dans chacune des installations où ils se trouvent.

Malgré les difficultés causées par la pandémie et l'impossibilité de se rassembler, la Tournée du président a pu poursuivre son chemin, quoique plus lentement qu'à l'habitude. Il a aussi fallu la tenir partiellement en mode virtuel.

Ainsi, deux visites ont eu lieu virtuellement :

- Au CRSSS de la Baie-James, le 10 février 2021;
- Au CIUSSS de l'Estrie – CHUS, le 9 juin 2021.

L'automne 2021 a permis, durant une très brève période, de lever certaines mesures sanitaires. Par conséquent, l'A.P.E.S. a eu l'immense bonheur de visiter le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les 9, 10 et 11 novembre 2021.

En outre, il faut mentionner qu'en plus de rencontrer les membres de l'A.P.E.S., cette Tournée du président vise à échanger avec les autorités des établissements, soit le président-directeur général, le directeur des services professionnels et le président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens. Il s'agit là d'une occasion unique de faire connaître le rôle des pharmaciens ainsi que les travaux réalisés par l'A.P.E.S.

Entente Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH)-A.P.E.S.

Au mois de mai, les présidents de ces deux organisations signaient un renouvellement du nouveau partenariat mis en place en 2018. Quelques modifications et précisions ont été introduites, mais les mêmes avantages pour nos membres ont été reconduits. Ce partenariat permet notamment à l'A.P.E.S. d'avoir une voix auprès des organismes canadiens, dont Santé Canada.

De plus, les membres de l'A.P.E.S. peuvent, tout à fait gratuitement, tirer de nombreux bénéfices de cette entente en devenant « supporting members » de la SCPH. C'est donc avec beaucoup de fierté que l'A.P.E.S. a renouvelé cette entente avec son principal partenaire canadien.

Politiques, procédures et lignes directrices

À intervalles réguliers, l'A.P.E.S. revoit ses diverses politiques et fait les mises à jour requises. En 2021, en plus d'effectuer ces mises à jour, le conseil d'administration a adopté de nouvelles [politiques et balises, procédures](#), etc., concernant notamment la situation de pandémie et la réflexion que cette dernière a exigée.

Ainsi, les documents suivants ont été entérinés par le conseil d'administration au cours de l'année 2021 :

- *OP-1: Politique de remboursement des dépenses de fonction et des jetons de présence* (mise à jour);
- *Règles de régie interne* (mise à jour);
- *Lignes directrices pour la sélection des administrateurs* (mise à jour);
- *Balises pour la tenue des rencontres du conseil d'administration et des comités du CA* (nouveau document);
- *Politique RH-2: Dotation et embauche* (mise à jour);
- *Politique RH-14: Télétravail* (nouveau document).

Rencontres des élus

Le travail de représentation des dirigeants de l'Association exige évidemment de maintenir des liens avec les élus, tant au gouvernement que dans les partis d'opposition. Il s'agit d'abord de faire connaître la profession, puis de discuter des défis auxquels elle fait face.

De nombreuses rencontres ont eu lieu en cours d'année, particulièrement avec les porte-paroles en matière de santé des partis d'opposition à l'Assemblée nationale. Le contexte de la négociation se prêtait particulièrement bien à la tenue de ces rencontres, afin de faire connaître les principales revendications de l'Association auprès du MSSS et d'obtenir l'appui des élus.

Rencontres des partenaires

Tout au long de l'année, les rencontres de partenaires se sont poursuivies, et cela, malgré la situation pandémique. Des rencontres ont donc eu lieu notamment avec l'Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens du Québec, l'Ordre des pharmaciens du Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, le Collège des médecins du Québec, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, la Fédération des médecins spécialistes du Québec, l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, l'Association professionnelle des pharmaciens salariés du Québec, l'Association québécoise des assistants techniques en pharmacie, de même qu'avec les doyens et les associations étudiantes des deux facultés de pharmacie du Québec.

Évidemment, des rencontres régulières se tiennent aussi avec les autorités du ministère de la Santé et des Services sociaux, particulièrement avec la Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques, ainsi qu'avec la Direction générale des ressources humaines et de la rémunération.

Plan d'effectifs pour la permanence 2021-2025

Parmi les éléments découlant du plan de gestion des risques figure la nécessité d'assurer la continuité des opérations advenant le départ de personnes clés au sein de l'organisation. De plus, le plan stratégique force la réflexion sur la capacité de l'A.P.E.S. à fournir les services requis par les membres.

Par conséquent, la directrice générale a été mandatée par le conseil d'administration pour déposer un plan complet des besoins en effectifs de la permanence. Par la même occasion, une révision de l'organigramme a été faite de manière à mieux répartir le travail de gestion au sein de l'Association. Le plan déposé à l'automne a été adopté par les administrateurs. Il comportait également une analyse financière permettant d'apprécier les engagements financiers de l'A.P.E.S. en vue de soutenir la mise en œuvre de ce plan.

Ainsi, des déficits temporaires sont anticipés, mais le tout se résorbera au fil des ans et des départs à la retraite. Le but est d'assurer une continuité en préparant la relève à des postes clés. Il s'agit d'une phase de transition qui assurera le succès de l'organisation. L'adoption de ce plan montre bien le degré de maturité et l'avant-gardisme des administrateurs de l'A.P.E.S.

Conclusion

Cette année a été celle de la poursuite des projets d'envergure, en plus de celle de la conclusion d'une négociation importante pour les membres de l'A.P.E.S. Ajoutons à cela que 2021 a aussi été l'année de la préparation des grandes transitions à venir.

Nous nous devons de souligner l'expertise unique des pharmaciens d'établissement, leur professionnalisme, leur engagement et leur résilience en ces temps tourmentés. Ce sont autant de facteurs qui donnent confiance en l'avenir. Par ailleurs, les chefs de département de pharmacie ont aussi eu une autre année difficile. Malgré cela, leur grande crédibilité aux yeux des autorités, de même que leur souci d'assurer les meilleurs soins et services possibles aux patients ont fait d'eux des acteurs de premier plan dans nos établissements de santé.

Par ailleurs, il faut absolument souligner le travail constant des administrateurs du conseil d'administration de l'A.P.E.S. qui ont continué à gouverner malgré les nombreux défis qui se sont immiscés dans leur quotidien.

En terminant, il convient de remercier tout particulièrement l'ensemble du personnel de l'Association. Cette équipe formidable a fait preuve d'une grande maturité au cours de la dernière année. Compétents, autonomes et dévoués, les employés de l'A.P.E.S. ont à cœur d'offrir les meilleurs services possible à nos membres. Leur grande disponibilité en tout temps est remarquable. Leur engagement est sincère et notre reconnaissance dans ce texte est bien peu de choses pour exprimer toute notre gratitude à leur égard.

Le président



François Paradis, pharmacien

La directrice générale



Linda Vaillant, pharmacienne

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Changements en cours d'année

Lors de l'AGA, le 13 mai 2021, les membres ont accepté la recommandation du conseil d'administration de l'A.P.E.S. et adopté une résolution renouvelant le mandat des deux administrateurs suivants:

Administrateurs membres

- M^{me} Bianca Beloin Jubinville (CIUSSS de l'Estrie – CHUS), à titre d'administratrice provenant d'un CHU ou d'un institut (3^e mandat);
- M^{me} Isabelle Jean (CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean), à titre d'administratrice provenant d'un CISSS ou d'un CIUSSS (3^e mandat).

Le comité de gouvernance et d'éthique, qui veille à assurer la relève aux postes d'administrateur, s'assure que les changements effectués au sein du CA de l'A.P.E.S. se font dans le respect des [Lignes directrices pour la sélection des administrateurs](#) dont s'est dotée l'Association. Ces lignes directrices visent à assurer une représentativité équilibrée et conforme à l'image des membres de l'A.P.E.S. Ainsi, le conseil d'administration actuel respecte les lignes directrices en assurant un équilibre entre hommes et femmes, entre gestionnaires et cliniciens, ainsi qu'entre représentants de divers types d'établissements dans différentes régions du Québec, conformément au profil des pharmaciens d'établissement.

Au mois de septembre, le conseil d'administration, suivant une réflexion sur la question de la diversité des administrateurs, a adopté une modification aux *Lignes directrices pour la sélection des administrateurs* afin de tendre, dans la mesure où les autres critères sont satisfaits, vers l'ajout d'au moins un membre issu de la diversité au sein de son conseil d'administration.

Lors de la retraite annuelle du conseil d'administration, les 26 et 27 mai 2021, les administrateurs ont discuté de balises entourant les rencontres du conseil d'administration ainsi que de celles des comités du CA. Les administrateurs ont adopté le document *Balises pour la tenue des rencontres du conseil d'administration (CA) et des comités du CA* qui définit le mode des rencontres, soit en présentiel ou en mode virtuel.

Membres du Conseil

Administrateurs provenant d'un CHU ou d'un institut



Bianca Beloin Jubinville
CIUSSS de l'Estrie – CHUS



Benoît Lemire,
secrétaire-trésorier
Centre universitaire
de santé McGill



Marie-Ève Moreau-Rancourt
CHU de Québec – Université Laval,
Hôpital de l'Enfant-Jésus



Julie Racicot,
vice-présidente
Institut universitaire
de cardiologie
et de pneumologie
de Québec

**Administrateurs
provenant
d'un CISSS ou
d'un CIUSSS**



Fanny Blanchet
CISSS de Laval



Benoît Crevier
CISSS de la Montérégie-
Centre, Hôpital Charles-
LeMoynes



Isabelle Jean
CIUSSS du Saguenay-
Lac-Saint-Jean



Martin Rajotte
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-
du-Québec, Hôpital Sainte-Croix



François Paradis,
président
CISSS du Bas-Saint-Laurent

**Administrateurs
externes**



Serge Beauchamp



Yves Benoit



Raymond Paquin

Directrice générale



Linda Vaillant

Comités et groupe de travail de l'A.P.E.S.

Pour accomplir sa mission, l'A.P.E.S. dispose des comités et des groupes de travail permanents suivants :

- Comité d'audit
- Comité d'évaluation de la directrice générale
- Comité de gestion des risques
- Comité de gouvernance et d'éthique
- Comité de négociation et de relations professionnelles
- Comité de planification stratégique

Comités relevant du conseil d'administration

Comités prévus à l'Entente de travail MSSS-A.P.E.S. 2015-2020

L'Entente de travail 2015-2020 prévoit la mise en place des comités suivants :

- Comité d'assurance de l'A.P.E.S.
- Comité de formation et de développement
- Comité paritaire relatif à l'évaluation des mesures temporaires

D'ici à ce que l'Entente de travail 2020-2023 soit signée, les comités demeurent en fonction.

Comités opérationnels

- Comité du Grand Forum
- Comité de formation continue
- Comité de formation en gestion
- Comité de rédaction de *Pharmactuel*

Groupe de travail

○ Groupe de travail sur les préparations stériles

Outre leurs fonctions respectives, la directrice générale et les administrateurs sont également responsables de dossiers particuliers. Voici quelles étaient les responsabilités de chacun pendant la majeure partie de l'exercice 2021 :

TABLEAU 1

Responsabilités des administrateurs

Représentant du CA	Comité, groupe de travail ou responsabilité spécifique
Serge Beauchamp	Comité d'audit Comité de planification stratégique
Bianca Beloin Jubinville	Comité d'audit Comité de planification stratégique Comité de gestion des risques
Yves Benoit	Comité de gouvernance et d'éthique Comité de gestion des risques
Fanny Blanchet	Comité de négociation et de relations professionnelles Comité de planification stratégique Comité de gestion des risques
Benoît Crevier	Comité de gouvernance et d'éthique Comité de négociation et de relations professionnelles Comité de planification stratégique Délégué aux affaires étudiantes – Université de Montréal (à compter de mai 2021)
Isabelle Jean	Comité d'audit Comité de gestion des risques
Benoît Lemire	Comité de négociation et de relations professionnelles Comité d'audit Délégué aux affaires étudiantes – Université de Montréal (jusqu'en mai 2021)
Marie-Ève Moreau-Rancourt	Comité de gouvernance et d'éthique Comité d'évaluation de la directrice générale Délégué aux affaires étudiantes – Université Laval
Raymond Paquin	Comité de négociation et de relations professionnelles
François Paradis	Comité de gouvernance et d'éthique Comité d'évaluation de la directrice générale Comité de planification stratégique
Julie Racicot	Comité de gouvernance et d'éthique Comité d'évaluation de la directrice générale
Martin Rajotte	Comité d'audit Comité de gestion des risques
Linda Vaillant	Comité de gouvernance et d'éthique Comité de négociation et de relations professionnelles Comité d'audit Comité de planification stratégique Comité de gestion des risques

PERMANENCE DE L'A.P.E.S. EN 2021

Les 16 employés de la permanence de l'A.P.E.S. offrent à ses membres des services de qualité dans la défense de leurs intérêts professionnels et économiques, ainsi que dans la valorisation et l'avancement de la pratique pharmaceutique. Leurs expertises variées dans différents domaines leur permettent de proposer des services diversifiés en soutien aux pharmaciens dans l'exercice de leur profession en établissement de santé.

Départs et embauches

M^{me} Sonia Fredj, conseillère en communication, ainsi que M^{me} Blandine Ceccarelli, adjointe administrative, ont quitté leurs fonctions à l'A.P.E.S. à l'été 2021, après avoir occupé chacune leur emploi pendant près de deux ans.

M^{me} Jacqueline Dionne s'est jointe à l'équipe de l'Association en août 2021, à titre d'adjointe administrative, en remplacement de M^{me} Ceccarelli. M^{me} Dionne jouit d'une expérience considérable dans le domaine associatif. M. François Desjardins, pour sa part, est arrivé parmi nous en septembre, à titre de conseiller en communication, en remplacement de M^{me} Fredj. M. Desjardins œuvrait auparavant à titre de conseiller en communication dans un organisme du secteur de la construction.

Programme d'appréciation de la contribution

À la suite de la révision du programme d'évaluation du rendement des employés de la permanence, au cours de l'été 2019, et de la mise en place du Programme d'appréciation de la contribution, l'été suivant, le premier exercice annuel d'appréciation de la contribution s'est terminé au printemps 2021. Ainsi, l'ensemble des employés de la permanence ont été rencontrés à ce moment, afin d'effectuer avec la direction générale un retour sur les objectifs individuels, collectifs et de développement qui leur avaient été attribués l'année précédente. Les employés ont ainsi pu, dans le cadre de leur entretien annuel, faire une synthèse de leurs activités de l'année et réfléchir à l'arrimage de leurs tâches avec le plan stratégique de l'A.P.E.S.

De nouveaux objectifs ont été convenus avec les employés pour l'année 2021-2022, et des rencontres de suivi ont lieu à intervalles réguliers.

Équité salariale

Au cours de l'année 2015, la permanence de l'A.P.E.S. a atteint le nombre de 10 employés, en équivalent temps complet, devenant ainsi assujettie aux obligations prévues à la *Loi sur l'équité salariale*. Un exercice initial d'équité salariale a eu lieu en 2017 pour l'ensemble des fonctions alors existantes à l'association.

Comme la loi prévoit qu'un exercice de maintien doit avoir lieu à chaque période de cinq ans, l'A.P.E.S. a entrepris, en 2021, les travaux nécessaires pour mener à bien cet exercice. Ainsi, un consultant externe a pris connaissance des descriptions de fonctions de l'ensemble des employés et a rencontré ces derniers, afin de discuter de leurs tâches. Le premier exercice de maintien d'équité salariale de l'A.P.E.S. se poursuivra en 2022, notamment par l'affichage des résultats prévu par cette loi.

L'EFFECTIF DES MEMBRES

Portrait

En vertu des statuts et règlements de l'A.P.E.S., toute personne qui souhaite adhérer à l'A.P.E.S. doit être membre de l'OPQ ou détenir un diplôme universitaire de premier cycle en pharmacie du Québec ou d'ailleurs, remplir une demande d'adhésion à l'Association et payer le droit d'entrée exigé ainsi que la cotisation annuelle.

Au cours de la dernière année, l'effectif total des membres s'est accru de 3,6%. Ainsi, au terme de l'année 2021, l'A.P.E.S. comptait 1996 membres, alors que ce nombre s'élevait à 1926, à la même date, l'année dernière. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, 132 membres se sont ajoutés à l'effectif, dont 86 (65%) membres actifs, alors que 62 départs ont été enregistrés au cours de la même période. À la fin de l'année, 93% des membres de l'A.P.E.S. (n=1852) exerçaient la pharmacie dans un établissement de santé du Québec contre 91% (n=1751) à la fin de 2020.

La majorité des autres membres étaient des membres résidents inscrits au programme universitaire de deuxième cycle en pharmacothérapie avancée de l'Université Laval ou de l'Université de Montréal, mais n'exerçant pas la pharmacie en dehors de leur programme d'études. Au total, 172 membres actifs ou résidents effectuaient ou terminaient une résidence en pharmacie d'établissement au 31 décembre 2021, 81 d'entre eux faisant partie de la cohorte 2021-2022 et 91 ayant débuté en 2020. Par ailleurs, sur 37 membres associés, 28 (76%) étaient également membres de la SCPH, un seul d'entre eux s'étant ajouté au cours de l'année, afin de profiter des conditions d'adhésion offertes en vertu de l'Alliance stratégique entre les deux organisations.

Au 31 décembre 2021, les membres de l'A.P.E.S. se répartissaient en cinq catégories comme suit :

TABLEAU 2

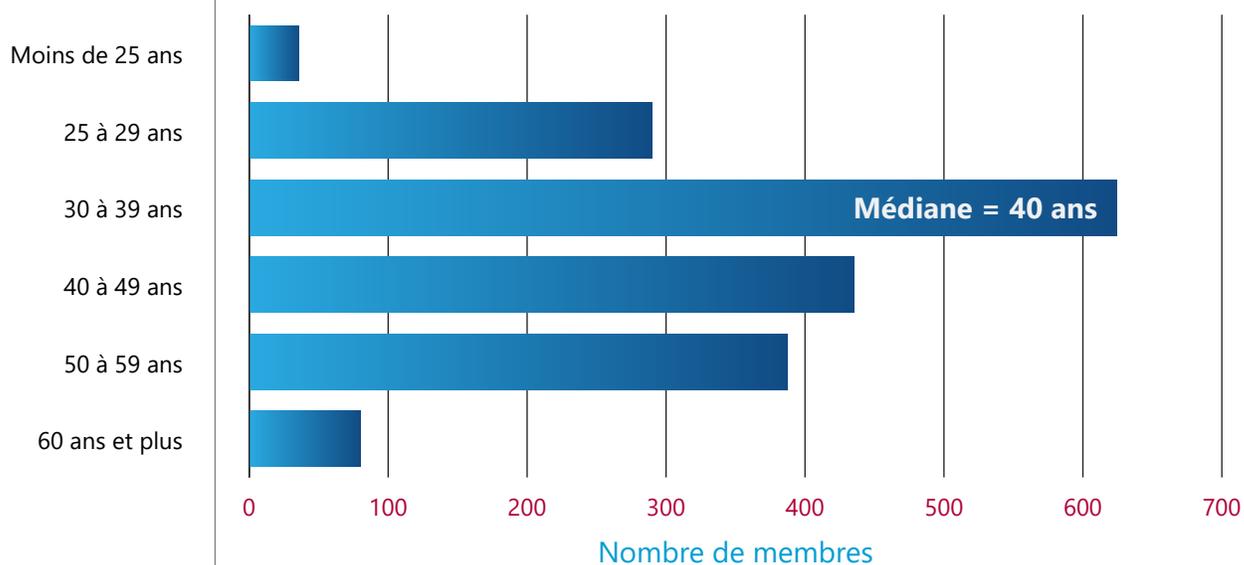
Catégories de membres au 31 décembre 2021

Catégorie de membres	Nombre
Membres actifs*	1852
Membres résidents	98
Membres associés	37
Membres retraités	6
Membres honoraires	3
Total	1996

* Dont 74 membres exerçant la pharmacie dans un établissement de santé du Québec pendant qu'ils étaient inscrits au programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée (résidence en pharmacie) ou venaient de le terminer.

GRAPHIQUE 1

Répartition des membres actifs par groupe d'âge



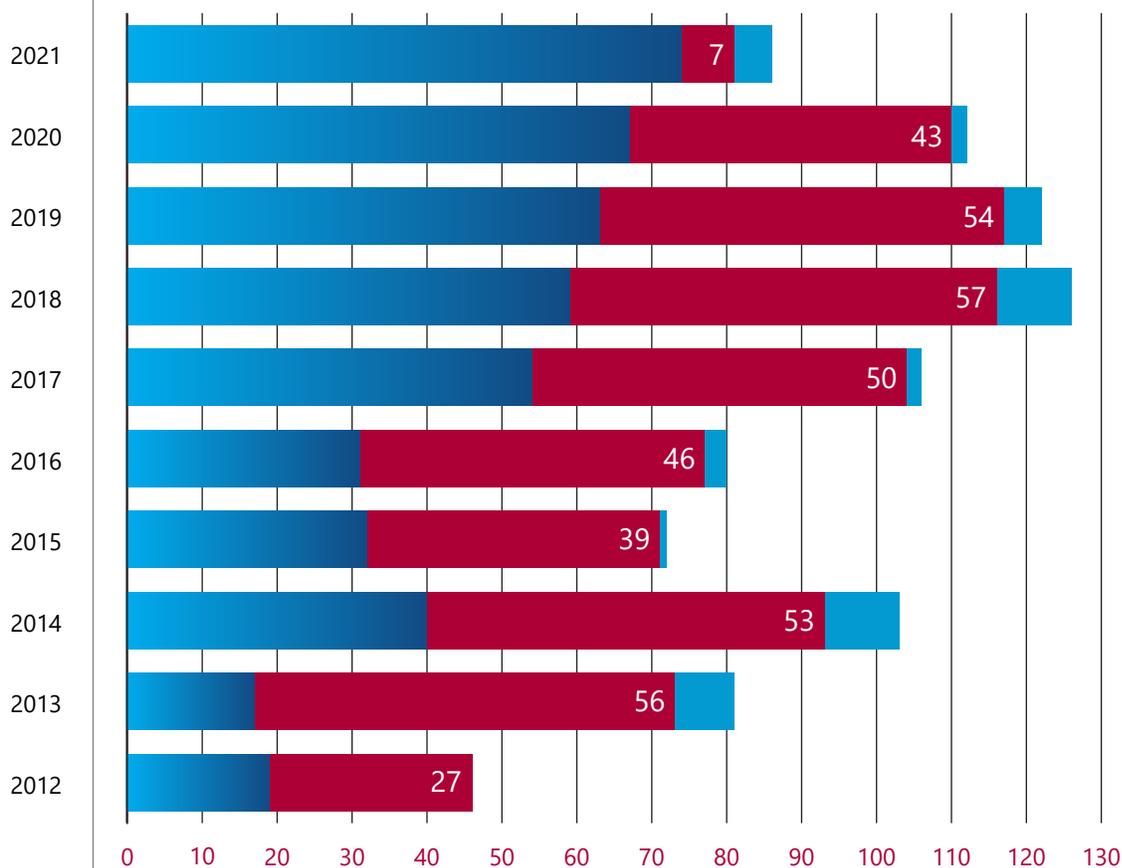
Au nombre des nouveaux membres actifs, 43 étaient inscrits au programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée, tout en exerçant simultanément la pharmacie dans un établissement de santé du Québec. Parmi les nouveaux membres actifs non inscrits à la maîtrise en pharmacothérapie avancée en 2021 (n=43), seulement 7 (16%) avaient obtenu un diplôme de deuxième cycle. Les autres étaient titulaires d'un diplôme de premier cycle en pharmacie seulement, soit d'un doctorat de premier cycle en pharmacie (Pharm. D.) (n=19), d'un baccalauréat en pharmacie (n=13) ou d'un diplôme de qualification en pharmacie (QeP) (n=4).

En outre, il faut mentionner qu'en 2021, 285 pharmaciens ont été embauchés par un établissement de santé par l'entremise du programme *Je contribue* du gouvernement pour répondre aux besoins d'effectifs dans le contexte de la vaccination contre la COVID-19. Ainsi, 31 pharmaciens embauchés à la faveur de ce programme étaient membres de l'A.P.E.S. au 31 décembre 2021 et, de ce nombre, 22 étaient membres actifs.

GRAPHIQUE 2

- Bacc. ou Pharm. D. 1^{er} cycle
- M. Sc., DPH ou CPH
- Autre

Répartition des nouveaux membres actifs selon le dernier diplôme obtenu



Le tableau 3 présente la variation de l'effectif des membres actifs par région sociosanitaire.

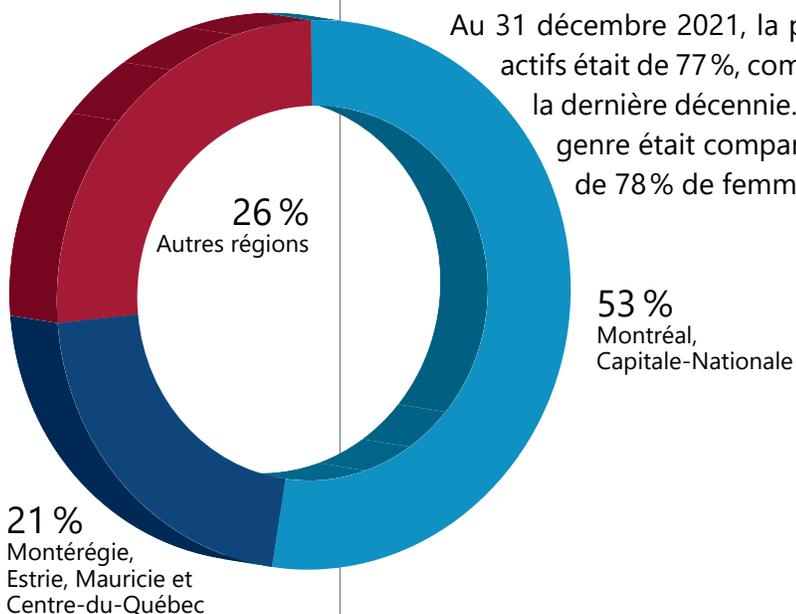
TABLEAU 3**Variation de l'effectif par région sociosanitaire**

Région sociosanitaire	2017	2018	2019	2020	2021	Δ 2021-2020 (%)	Δ 2021-2017 (%)
01 • Bas-Saint-Laurent	41	45	45	45	45	0,0	9,8
02 • Saguenay–Lac-Saint-Jean	47	48	49	51	51	0,0	8,5
03 • Capitale-Nationale	271	281	289	290	307	5,9	13,3
04 • Mauricie et Centre-du-Québec	90	91	96	95	112	17,9	24,4
05 • Estrie	107	115	115	111	120	8,1	12,1
06 • Montréal	570	607	622	633	672	6,2	17,9
07 • Outaouais	45	42	45	48	50	4,2	11,1
08 • Abitibi-Témiscamingue	26	26	29	25	28	12,0	7,7
09 • Côte-Nord	22	19	19	20	22	10,0	0,0
10 • Nord-du-Québec	4	5	4	4	5	25,0	25,0
11 • Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	21	22	22	24	25	4,2	19,0
12 • Chaudière-Appalaches	70	71	67	70	71	1,4	1,4
13 • Laval	49	50	48	48	51	6,3	4,1
14 • Lanaudière	38	38	41	43	47	9,3	23,7
15 • Laurentides	62	58	61	59	66	11,9	6,5
16 • Montérégie	147	149	159	166	163	-1,8	10,9
17 • Nunavik	5	7	9	10	11	10,0	120,0
18 • Terres-Cries-de-la-Baie-James	7	10	9	9	6	-33,3	-14,3
Total	1622	1684	1729	1751	1852	5,8	14,2

Un peu plus de la moitié des membres actifs de l'Association (53 %) exerçaient leur profession dans la région de Montréal ou de la Capitale-Nationale à la fin de 2021. Un peu plus de 5 % des membres actifs non inscrits à la maîtrise en pharmacothérapie avancée (n=97) occupaient un poste de chef ou de chef adjoint du département de pharmacie, et ce, à temps plein ou à temps partiel.

GRAPHIQUE 3

Répartition géographique des membres actifs

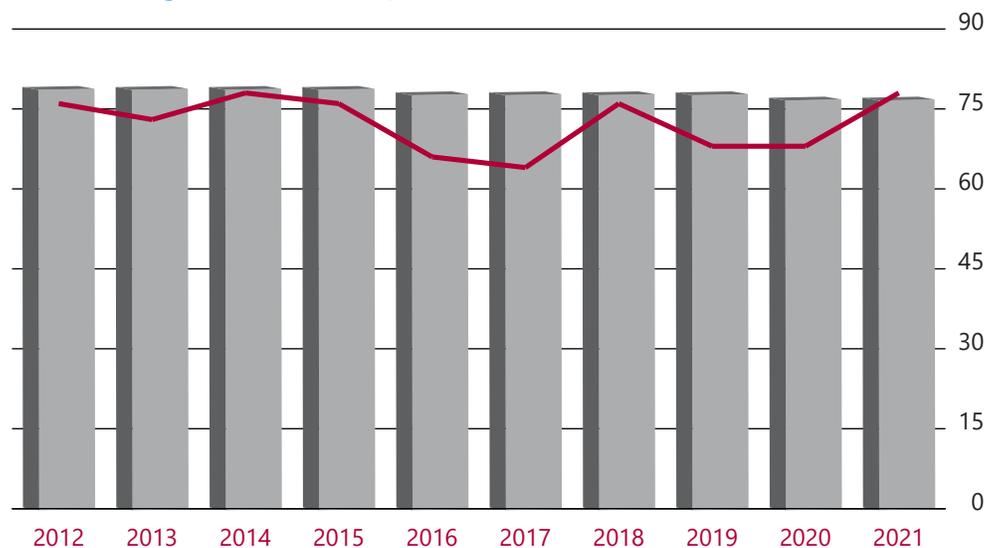


Au 31 décembre 2021, la proportion de femmes parmi les membres actifs était de 77 %, comparativement à une moyenne de 78 % dans la dernière décennie. La répartition des membres en fonction du genre était comparable parmi les nouvelles recrues, avec près de 78 % de femmes.

GRAPHIQUE 4

Pourcentage de femmes parmi les membres actifs et la relève

■ % parmi les membres actifs
 — % parmi les nouveaux membres actifs



Le graphique 4 présente la répartition de l'effectif des membres actifs et de la relève en fonction du genre au cours de la dernière décennie.

L'ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES EFFECTIFS EN PHARMACIE D'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Une enquête menée depuis plus de 15 ans

En avril 2001, le groupe de planification de la main-d'œuvre du MSSS publiait un rapport faisant état d'un écart croissant entre les besoins de main-d'œuvre professionnelle en pharmacie d'établissement et les perspectives de recrutement sur 15 ans. Dès 2002, l'A.P.E.S. a commencé à réaliser des enquêtes sur les effectifs en pharmacie auprès de ses membres, afin de recueillir de l'information sur la pénurie déjà bien installée et ses conséquences sur les soins et les services pharmaceutiques.

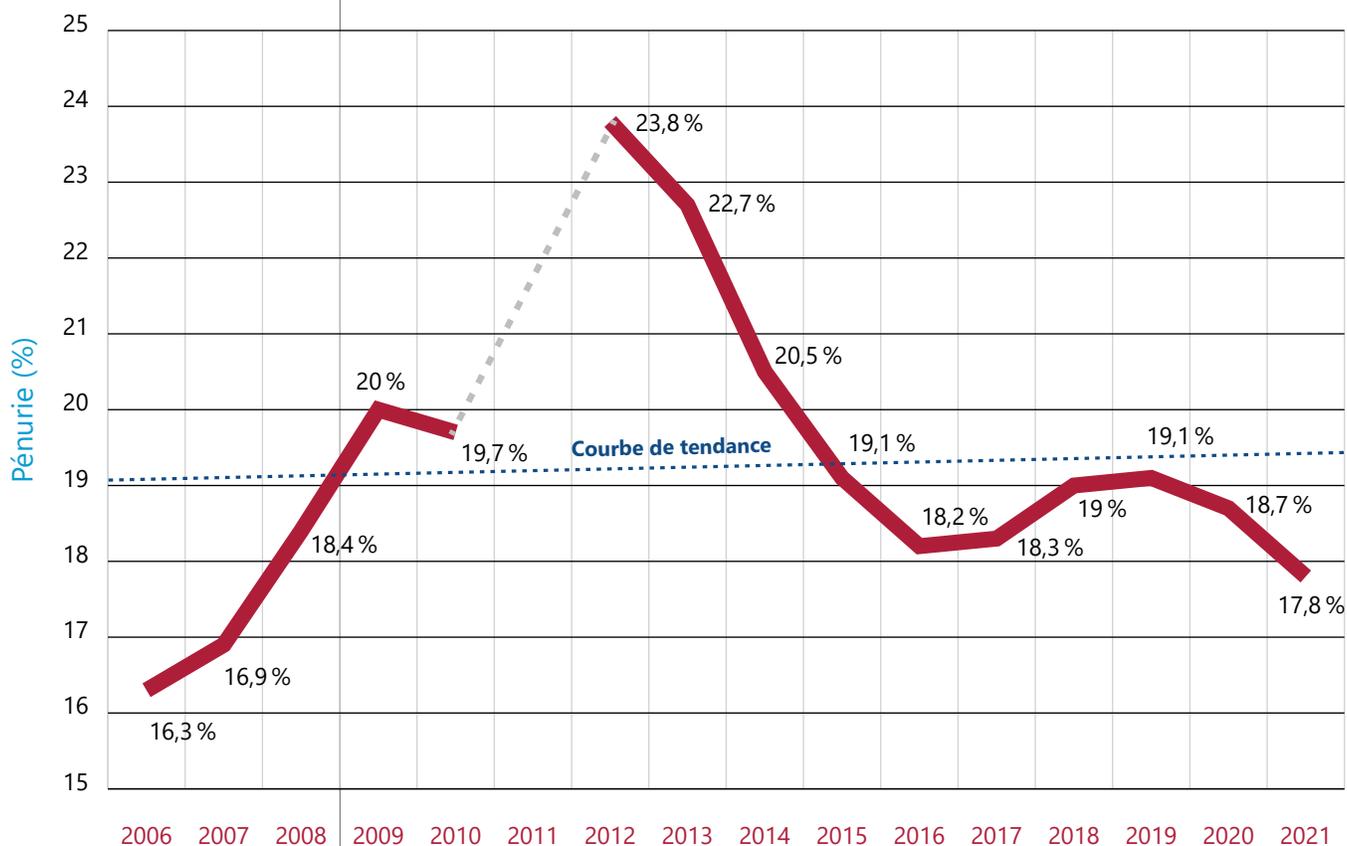
Depuis 2006, la comparaison entre le nombre de postes de pharmacien sans titulaire ou temporairement dépourvus de titulaire et le nombre de postes autorisés au budget de chaque établissement de santé s'appuie sur une méthodologie objective et reproductible.

Au printemps 2021, les 40 chefs de département de pharmacie des établissements de santé du Québec ont été invités à remplir un questionnaire pour l'ensemble des installations de leur établissement. Ils ont reçu ce questionnaire par courriel.

Selon les résultats obtenus auprès de 37 répondants (taux de réponse de 92,5%), le taux de pénurie de pharmaciens dans le réseau public s'élevait à 17,8% au 1^{er} avril 2021, comparativement à 18,7% un an auparavant. Plus concrètement, sur un effectif autorisé total de 1577 pharmaciens en équivalents temps complet (ETC) au budget des établissements de santé, 280 ETC étaient manquants.

GRAPHIQUE 5

Évolution de la pénurie de pharmaciens en établissement de santé au Québec



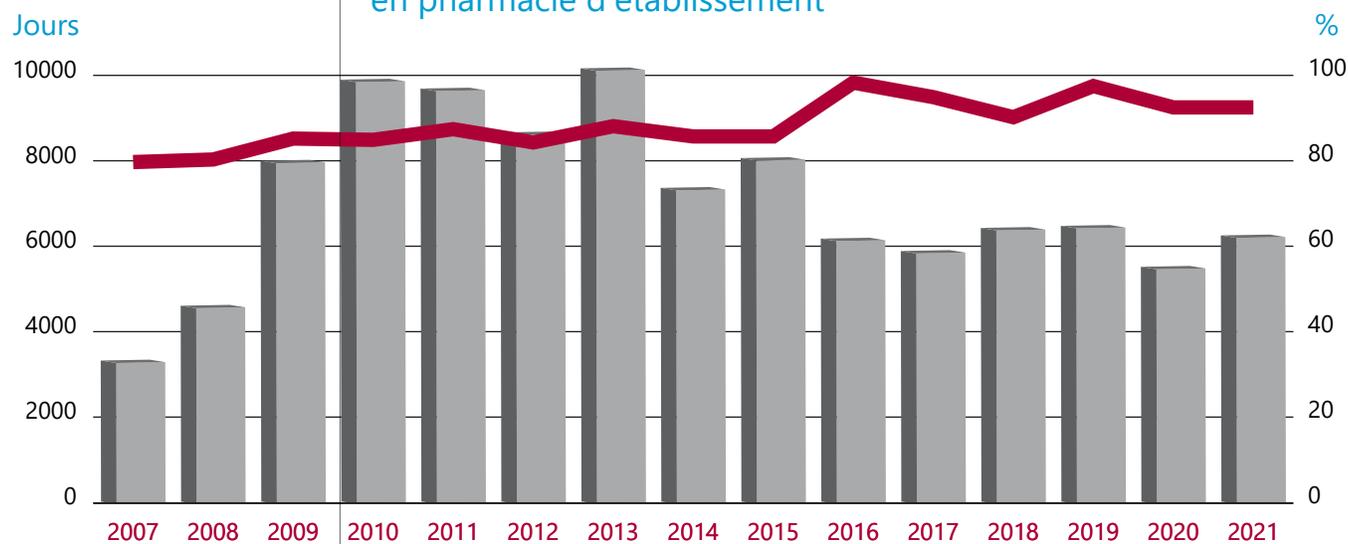
Aucune région n'est épargnée par la pénurie de pharmaciens. Toujours au 1^{er} avril 2021, la moitié des régions ou 17 établissements sur 37 (46%) devaient composer avec un sous-effectif global supérieur à la moyenne provinciale. Plus du quart (n=10) des départements de pharmacie affichaient un sous-effectif excédant 25%.

D'ailleurs, 15 établissements sur 37 (41%) ont eu recours à des pharmaciens dépanneurs pour un total de 6238 jours entre le 1^{er} avril 2020 et le 1^{er} avril 2021, ce qui équivaut à 27 ETC. Les besoins en dépannage ont varié considérablement d'un établissement à l'autre (entre 25 et 1331 jours), pour une moyenne

de 416 jours. Parmi les établissements ayant fait appel à des pharmaciens dépanneurs, 60 % (n=9) ont requis leurs services pendant plus de 180 jours et cinq, situés dans cinq régions différentes, ont déclaré y avoir eu recours pour une période supérieure à la moyenne, soit entre 488 et 1331 jours.

GRAPHIQUE 6

Évolution du nombre de jours de dépannage en pharmacie d'établissement



■ Jours de dépannage
 — % Taux de réponse

En 2019, les résultats de l'enquête sur les effectifs traduisaient la difficulté des départements de pharmacie à affecter des pharmaciens dans les centres d'hébergement de soins de longue durée, afin de prodiguer des soins pharmaceutiques. À ce moment-là, 39 % (145 sur 372) des installations ayant une mission CHSLD dans les établissements de santé publics n'avaient pas de pharmacien d'établissement sur place. Alors que le gouvernement du Québec souhaite l'implantation d'un modèle de soins inspiré des approches OPUS-AP¹ et PEPS² dans tous les CHSLD publics, l'A.P.E.S. a voulu vérifier en 2021 combien de postes de pharmacien avaient été affectés à ce projet et combien parmi ceux-ci étaient directement financés. Au 1^{er} avril 2021, 15,4 ETC avaient été affectés au projet OPUS-PEPS au sein des 27 établissements répondants admissibles au programme et seulement 44 % d'entre eux (6,8 ETC) étaient accompagnés d'un financement approprié.

En conclusion, plus de 20 ans après son constat, le déficit de pharmaciens dans les établissements de santé du Québec est loin d'être résolu.

1. Démarche d'Optimisation des pratiques, des usages, des soins et des services (OPUS) visant la déprescription d'antipsychotiques (AP) chez les résidents de CHSLD atteints de symptômes comportementaux et psychologiques de la démence (SPCD).

2. Projet d'évaluation de la personnalisation des soins (PEPS) médicaux, infirmiers et pharmaceutiques en CHSLD.

TABLEAU 4

Résultats de l'enquête menée auprès des départements et services de pharmacie des établissements de santé du Québec sur l'état des effectifs au 1^{er} avril 2021

Région	Nombre d'établissements répondants	Pénurie			Dépannage	
		Effectifs autorisés *	Postes non pourvus **	Pourcentage de pénurie	Nombre d'établissements répondants ayant eu recours à des pharmaciens dépanneurs	Nombre de jours où les établissements ont eu recours à des pharmaciens dépanneurs
		ETC	ETC			
Bas-Saint-Laurent	1	44,8	10,3	23%	1	300
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	49,6	13,8	28%	0	0
Capitale-Nationale	3	247,0	19,5	8%	0	0
Mauricie et Centre-du-Québec	1	100,4	28,3	28%	0	0
Estrie	1	92,1	15,5	17%	0	0
Montréal	14	553,6	92,2	17%	2	244
Outaouais	1	49,6	12,1	24%	1	372
Abitibi-Témiscamingue	1	29,0	8,3	28%	1	1032
Côte-Nord	1	25,0	9,0	36%	1	906
Nord-du-Québec	1	5,0	0,4	9%	1	287
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2	25,0	7,2	29%	2	525
Chaudière-Appalaches	1	64,2	8,2	13%	1	158
Laval	1	45,0	5,9	13%	0	0
Lanaudière	1	37,6	9,1	24%	1	96
Laurentides	1	58,2	15,3	26%	1	1331
Montérégie	4	143,9	23,8	17%	2	962
Nunavik	2	6,8	1,2	17%	1	25
Terres-Cries-de-la-Baie-James	0	—	—	—	—	—
Total	37	1576,8	280,1	18%	15	6238

* Tous les effectifs et les postes sont représentés en équivalents temps complet (ETC). Les effectifs autorisés incluent ceux travaillant à raison de 36,25 h/sem. et ceux œuvrant à raison de 40 h/sem.

** Les postes non pourvus comprennent les postes vacants (sans titulaire) et les postes temporairement dépourvus de titulaire (titulaire absent).

COMMUNICATIONS

Communications externes

Plan stratégique de communication et plans opérationnels

Comme le prévoit le plan stratégique 2020-2023 de l'A.P.E.S., l'équipe des communications a mis en œuvre un plan de communication opérationnel pour l'année 2021. Découlant du plan de communication stratégique adopté par le conseil d'administration en 2020, ce plan de communication opérationnel couvrait quatre thèmes basés sur les dossiers et les priorités de l'Association : la négociation d'une nouvelle entente de travail pour les membres, la notoriété de l'A.P.E.S. auprès de ses différents publics cibles, la pratique du pharmacien en établissement de santé, ainsi que l'attraction de la relève et l'offre de soins pharmaceutiques optimale.

Tous les membres de l'équipe des communications de la permanence ont participé à la réalisation du plan opérationnel par leurs dossiers actifs. Les objectifs de communication prévus au plan ont été atteints en bonne partie.

En décembre 2021, la conseillère en relations publiques et le conseiller en communication ont présenté aux administrateurs le plan de communication opérationnel 2022. Celui-ci s'inscrit dans la continuité du plan 2021.

Communications sur fond de négociation

L'A.P.E.S. a beaucoup communiqué sur les plans politique et médiatique en cette année de négociation d'une nouvelle entente de travail pour ses membres. À quelques occasions, des membres se sont aussi manifestés auprès d'élus de l'Assemblée nationale. Les communications ont essentiellement porté sur le rôle crucial des pharmaciens d'établissement dans les soins aux patients, la pénurie de ces professionnels et les mesures temporaires appliquées à leur rémunération.

À l'hiver, à la faveur des résultats de l'enquête 2020 sur les effectifs professionnels en pharmacie d'établissement, le président et la directrice générale ont

accordé un très grand nombre d'entrevues aux médias de la plupart des régions du Québec. La couverture médiatique découlant de ces entrevues peut être consultée sur le site Web de l'A.P.E.S., dans la section [Les pharmaciens dans les médias, volet Pénurie de pharmaciens](#) (voir la [couverture du 26 janvier au 18 mars 2021](#)). L'A.P.E.S. a par ailleurs diffusé un [communiqué de presse dans chaque région](#) les 26 janvier, 1^{er}, 8 et 15 février 2021. Les porte-paroles de l'Association ont également cosigné des lettres transmises à tous les députés de l'Assemblée nationale. De leur côté, plusieurs chefs de département de pharmacie ont acheminé le communiqué relatif à leur région aux députés concernés.

En février 2021, *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec* ont publié une [lettre ouverte](#) de l'A.P.E.S. Celle-ci soulignait l'importance d'inclure des pharmaciens d'établissement dans les équipes des CHSLD et de ramener les CHSLD privés sous l'égide des établissements de santé. Sa parution a donné lieu à des entrevues dans d'autres médias de Québecor, soit à l'émission [Le Québec matin](#), diffusée à LCN, ainsi qu'à *QUB radio*.

Une entrevue a aussi été accordée en décembre au *Journal de Montréal*, sur la question des mesures temporaires de rémunération et la pénurie d'effectifs. Un article intitulé [Pénurie de pharmaciens dans les salles d'urgence et les CHSLD](#) en a résulté.

Fin novembre et début décembre, des pharmaciens d'établissement ont envoyé près de 1200 courriels au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et à la présidente du Conseil du trésor, M^{me} Sonia LeBel, avec copie aux députés du territoire de leur établissement. Par ailleurs, juste avant Noël, des pharmaciens ont fait parvenir par courriel une carte de vœux de fin d'année à ces ministres avec copie aux députés de leur région. Certains l'ont aussi partagée sur les réseaux sociaux. En outre, le Regroupement de pharmaciens experts en infectiologie (RPEI) de l'A.P.E.S. a transmis une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux.

Finalement le 27 décembre, tout comme le MSSS, l'A.P.E.S. a annoncé, par voie de [communiqué de presse](#), être parvenue à une entente de principe avec le gouvernement. Aucune entrevue n'a été accordée, mais des médias ont repris la nouvelle (voir la [couverture des 27 au 29 décembre 2021](#)).

Entrevues lors de la tournée du président et de la directrice générale au Saguenay–Lac-Saint-Jean

De passage dans la région en novembre, pour rencontrer les membres et la direction du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le président et la directrice générale ont accordé des entrevues à plusieurs médias sur les besoins de pharmaciens dans cet établissement. Ils ont aussi souligné le point central de la négociation en cours, à savoir la pérennisation des mesures temporaires. La couverture médiatique peut être consultée dans la section [Les pharmaciens dans les médias, volet Pénurie de pharmaciens](#), du site Web de l'A.P.E.S. (voir la couverture des 11 et 12 novembre 2021).

Relations de presse liées à la situation sanitaire

Le président de l'A.P.E.S. a accordé des entrevues en janvier et février, au sujet de la campagne de vaccination de masse contre la COVID-19. La couverture peut être consultée sur le site Web, dans la section [Les pharmaciens dans les médias, volet COVID-19](#) (voir la couverture du 8 janvier au 23 février 2021).

En mars, *Le Soleil* a par ailleurs publié un article intitulé [Pénurie de médicaments: les leçons de la crise](#) suivant une entrevue avec le chef de département de pharmacie du CHU Sainte-Justine, M. Jean-François Bussiès. Cet article porte sur la rupture de stocks de médicaments et la catastrophe évitée de justesse lors de la première vague pandémique. L'article a été repris par tous les quotidiens régionaux de la Coopérative nationale de l'information indépendante (CN2i).

En pleine période des Fêtes, le 28 décembre, l'A.P.E.S. a publié un communiqué pour signifier son accord avec les nouvelles mesures du gouvernement du Québec visant à éviter des bris de service dans le réseau hospitalier ([Pandémie de COVID-19: L'A.P.E.S. salue les nouvelles mesures évoquées par le gouvernement](#)). En ultime recours et à certaines conditions, il était question de rappeler au travail des membres du personnel soignant infectés par la COVID-19. Le président et la directrice générale ont, de plus, répondu aux questions de journalistes (voir la [couverture des 28 et 29 décembre 2021](#)).

Sondage sur l'état de santé des membres après une année de pandémie

Préoccupée des effets de la pandémie sur la santé mentale et physique de ses membres, l'A.P.E.S. a confié à une firme externe le mandat de sonder les pharmaciens d'établissement de santé à ce sujet. Cet exercice, réalisé au printemps, visait à dresser un état de situation des conséquences de la crise sanitaire sur la santé des membres actifs, à vérifier si les services de soutien offerts par les établissements et les autorités étaient adéquats, et à permettre à l'A.P.E.S. de déterminer les actions à entreprendre, le cas échéant. Près de 800 membres ont répondu au questionnaire. Des entrevues sur les

faits saillants des résultats ont été accordées au journal *Le Quotidien* (*Les résultats surprennent l'APES*) et à *Profession Santé* (article réservé aux abonnés : *A.P.E.S. : la pandémie a affecté la santé mentale des pharmaciens d'établissement*). Soulignons que l'article paru dans *Le Quotidien* a été repris dans d'autres journaux de la CN2i. Par ailleurs, un article scientifique sur ce sondage doit paraître en 2022, dans la revue *Pharmactuel*.

Positionnement de l'A.P.E.S. sur des questions stratégiques

En septembre 2020, la conseillère en relations publiques a présenté au comité de gouvernance et d'éthique un document de réflexion sur les sujets récurrents dans l'actualité, sujets sur lesquels l'A.P.E.S. pouvait prendre une position officielle. L'objectif de préparer de telles positions est de faciliter la participation de l'A.P.E.S. aux débats publics lorsque l'occasion se présente. Le document présentait cinq sujets, en expliquant les points à considérer pour chacun d'entre eux et les angles de positionnement potentiels. Ces sujets étaient l'autosuffisance en médicaments et l'assurance médicaments, les soins pharmaceutiques en CHSLD ainsi que dans les futures maisons des aînés (MDA), l'inclusion des CHSLD privés au réseau public, l'évolution de l'aide médicale à mourir, l'offre de soins palliatifs et la protection des renseignements de santé et de services sociaux.

Après considération des priorités et des ressources dont dispose l'A.P.E.S., le comité a retenu le sujet des milieux de soins de longue durée. Il a par ailleurs convenu d'inscrire les autres sujets au tableau de vigie de l'A.P.E.S.

Les 60 ans de l'A.P.E.S.

Pour souligner les 60 ans de l'A.P.E.S. en 2021, une [page Web](#) a été consacrée à cet anniversaire. On y trouve notamment une vidéo du président et un bref survol des dossiers et réalisations des 10 dernières années. Cet aperçu complète les nombreux documents publiés à l'occasion des 50 ans de l'A.P.E.S.



et qui sont également accessibles par cette page. Enfin, il est possible de répondre à un quiz, afin de tester ses connaissances sur l'Association. Longue vie à l'A.P.E.S. !

Communications internes

Infolettre

Info-A.P.E.S.

L'infolettre de l'A.P.E.S. est une communication mensuelle envoyée à tous les membres de l'Association. Celle-ci récapitule les actualités des semaines précédentes, en plus de promouvoir la section *Nouvelles* et les autres éléments d'intérêt du site Web. Elle informe aussi les membres sur les événements à venir et leur communique des informations importantes concernant leur secteur d'activité. L'infolettre est une référence pour tous les pharmaciens membres de l'A.P.E.S. En 2021, son taux d'ouverture moyen était de 59 % et le taux de clic était de 16 %.

InfoFormation

C'est dans l'*InfoFormation*, envoyée chaque mois, que les membres peuvent découvrir les formations offertes par l'Association. Cette publication regroupe toutes les activités de formation, qu'elles soient offertes en direct ou en différé, ainsi que les activités à venir, en présentiel ou à distance. Son taux d'ouverture moyen était de 61 % et le taux de clic était de 11 %.

Bulletins spéciaux

Des bulletins spéciaux ont été envoyés pour informer les membres sur des événements importants, comme l'assemblée générale annuelle et les infoWeb du président. De plus, un bulletin consacré à la COVID-19 a été transmis aux membres à quelques reprises pour les renseigner sur l'évolution de la situation. Un bulletin spécial Grand Forum a également été utilisé pour transmettre de l'information spécifique à cet événement.

InfoNÉGO

L'*InfoNÉGO* est destinée à informer les membres actifs, résidents et honoraires de l'A.P.E.S. sur les avancées des négociations. En 2021, ce sont 17 *InfoNÉGO* qui ont été envoyées aux membres pour les tenir au courant des principales demandes de l'A.P.E.S. et de l'avancement des discussions.

La majorité de ces éditions étaient composées de texte et de représentations visuelles infographiques. Ce type de communication permet de donner vie à des notions parfois complexes à l'aide d'images et de textes très courts, comme c'était le cas pour certains sujets liés à la négociation. Le taux d'ouverture moyen était de 67 %, preuve de l'engouement des membres pour ce genre d'infolettre.

Capsules vidéo

Cette année encore, l'A.P.E.S. a produit des capsules vidéo qui ont été mises en ligne sur son site Web et ses réseaux sociaux, notamment pour le Grand Forum, le 60^e de l'Association et la Rentrée de l'A.P.E.S.

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux de l'A.P.E.S. sont utilisés pour informer les membres et les non-membres. Cette présence permet de communiquer des nouvelles de l'Association et de l'information sur ses activités et événements, en plus de relayer des articles scientifiques d'intérêt, des nouvelles du réseau de la santé et des actualités provenant des médias de masse.

La page Facebook de l'A.P.E.S. a une fois de plus gagné en popularité. En décembre 2021, elle comptait 3871 abonnés. En effet, la page de l'A.P.E.S. demeure une source d'information crédible et un incontournable du monde pharmaceutique. Le compte Twitter cumule quant à lui 829 abonnés.

Le compte Instagram qui est utilisé pour diffuser des *stories*, fonctionnalité permettant principalement de couvrir un événement ou de partager les activités de l'A.P.E.S. à l'extérieur de ses murs, a 436 abonnés.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Sites Web

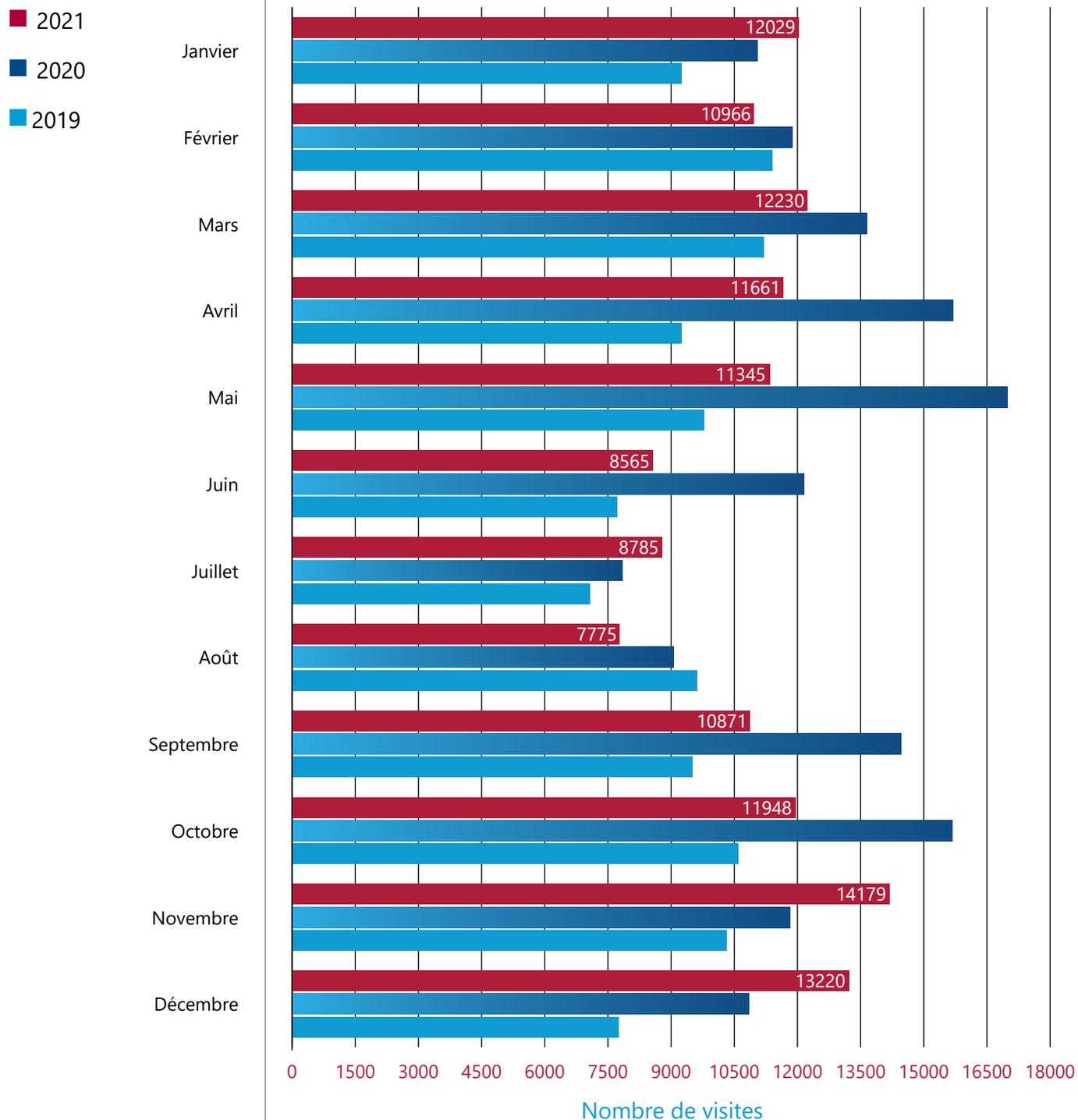
Vue d'ensemble

Avec un peu plus de 133 000 visites, le site Web de l'A.P.E.S. a connu une baisse de fréquentation cette année, avec un écart plus significatif entre mars et juin. Cette différence s'explique par l'importante hausse de l'achalandage au cours de la première moitié de l'année 2020 par rapport à l'année précédente. Une bonne partie de la population avait alors envahi la toile, afin d'en connaître un peu plus sur la pandémie de COVID-19 qui en était à ses débuts. La plupart des réseaux de télécommunication mondiaux ont d'ailleurs observé, pendant cette période, une hausse de 30 à 45 % de leur trafic en moyenne. Les professionnels de la santé, et plus particulièrement les pharmaciens d'établissement, n'ont pas été en reste, car nombre d'entre eux ont exploré le site Web de l'A.P.E.S. à la recherche d'information et de ressources.

Cette hausse très marquée en 2020 a également eu un effet sur les autres indicateurs. Par conséquent, la durée moyenne des visites, le nombre de pages vues et le nombre de pages par visite ont diminué, tandis que le taux de rebond a légèrement augmenté. Le tableau n'est toutefois pas si sombre, le trafic en 2021 demeurant supérieur de 7 % à celui de 2019.

GRAPHIQUE 7

Statistiques de fréquentation du site Web



Pages les plus visitées

Parmi les pages les plus visitées, celles sur la formation continuent d'intéresser un grand nombre de personnes. L'espace membres, les outils et guides de pratique, les offres d'emploi et les actualités attirent un nombre toujours croissant de visiteurs.

Compte tenu des conséquences qui se poursuivent, la pandémie de COVID-19 suscite toujours de l'intérêt chez les membres. Ainsi, l'Association continue d'alimenter de façon régulière la page Web *L'A.P.E.S. vous informe*, la foire aux questions sur les conditions de travail ou, encore, la liste des ressources pour les chefs de département de pharmacie.

Forum de discussion

Les membres de l'Association ont été beaucoup moins nombreux, cette année, à fréquenter le forum de discussion et, par le fait même, à y contribuer. Un problème technique empêchant l'envoi des notifications est, sans contredit, l'un des facteurs principaux à l'origine de cette baisse de l'achalandage. Toutefois, il ne faut pas négliger l'effet de cette pandémie qui perdure et qui a une incidence directe sur la charge de travail des pharmaciens ainsi que l'arrivée de nouveaux outils de communication, en constante évolution.

Pharmactuel

Autour de 60 000 personnes ont visité le site Web de *Pharmactuel* en 2021, et 6000 ont consulté les quatre numéros publiés au cours de l'année. Parmi les articles les plus consultés figurent celui d'Annie Dubuc sur [l'intoxication à la digoxine](#) (vol. 33, n° 1, 2000), celui de Vincent Leclerc, Sylvain Gilbert et Benoît Drolet sur les [effets de l'ajout de l'amiodarone sur les patients souffrant d'insuffisance cardiaque](#) (vol. 45 n° 3, 2012) et celui portant sur [l'ajustement posologique et la fonction rénale](#) de Marie-Ève Legris et Katherine Desforges (vol. 50 n° 1, 2017).

Enjeu 4 : actualiser les technologies de l'information

Le quatrième enjeu identifié par l'A.P.E.S. dans le cadre de son plan stratégique 2020-2023 touche à l'actualisation des technologies de l'information (TI) et des processus afférents. Sur la base de l'analyse des besoins réalisée en 2020, l'optimisation des TI devait se traduire par la refonte du site Web, le remplacement du progiciel de gestion intégré connecté au site Web et servant à la fois à la comptabilité, à la gestion des membres, de même qu'à la gestion de la formation et des événements, ainsi que par l'amélioration de l'infrastructure

réseau. Afin de réaliser tout cela, le projet d'optimisation des TI a été scindé en six sous-projets :

1. La refonte du site Web;
2. L'implantation d'un système de gestion de la relation client ou *Customer relationship management* (CRM);
3. L'implantation d'un système de gestion des apprentissages ou *Learning management system* (LMS);
4. Le remplacement par une version plus récente du progiciel de gestion intégré ou *Enterprise resource planning* (ERP);
5. L'intégration d'une application événementielle aux autres systèmes;
6. Le rehaussement des services informatiques par le prestataire externe.

En mars 2021, l'A.P.E.S. a conclu une entente avec son fournisseur de services informatiques dans le but de passer d'une prestation de services sur demande à des services entièrement gérés. Grâce à l'installation de logiciels de sécurité avancée, l'A.P.E.S. profite dorénavant d'une protection accrue et d'une télésurveillance continue de ses infrastructures et postes de travail, en plus de bénéficier de sauvegardes de données améliorées. Diverses mesures en matière de cybersécurité ont également été ajoutées : authentification multi-facteur lors des connexions distantes, formation des utilisateurs et évaluation des comportements à risque. Le nouveau plan de services comprend enfin un bilan de cybersécurité trimestriel basé sur 20 points de contrôle. Les recommandations issues de ces bilans sont évaluées, puis les solutions les plus porteuses seront sélectionnées et implantées.

Afin d'évaluer le CRM choisi sur la base des spécifications fonctionnelles et techniques, l'A.P.E.S. a décidé de procéder à une preuve de concept avec le fournisseur. L'exercice qui se termine par la livraison d'un prototype vise à démontrer la faisabilité du projet ou la capacité de la solution à répondre aux besoins préalablement exprimés par l'A.P.E.S. au moyen de cas d'utilisation. Les travaux ont commencé en septembre 2021. La validation des paramétrages de la solution et des options de personnalisation devrait se terminer, elle, au début de la prochaine année.

Parallèlement, quelques rencontres avec le fournisseur du progiciel ERP ont eu lieu à l'automne. Ces rencontres ont permis de clarifier les besoins en vue de préparer un cahier de charges pour le développement d'un module de saisie et de traitement des cotisations perçues par les établissements de santé. Enfin, la refonte du site Web s'est également amorcée en 2021, avec la réalisation de travaux préparatoires au développement du futur site.

Refonte du site Web

Dans le cadre de son plan stratégique 2020-2023, l'A.P.E.S. a établi un plan d'optimisation de ses services et, par le fait même, des outils technologiques dans le but d'améliorer l'expérience des membres. Alors que la recherche de nouvelles solutions vers des applications de gestion de la relation client (CRM), des apprentissages (LMS) et de comptabilité se poursuit, l'A.P.E.S. a retenu les services de Symetris pour le projet de refonte de son site Web.

Les travaux ont donc pu débuter au printemps 2021. La phase de découverte a permis d'établir les principaux défis stratégiques, de définir les objectifs numériques et de déterminer les clientèles cibles. Alors que des entrevues et des sondages étaient faits auprès des membres de l'Association, l'année s'est conclue avec la présentation d'une nouvelle charte graphique.

AFFAIRES SYNDICALES

Comité de négociation et de relations professionnelles

Le comité de négociation et de relations professionnelles a notamment pour mandat, selon les orientations et les priorités déterminées par le conseil d'administration et sous son autorité, de négocier une seule et unique entente avec le MSSS déterminant les conditions de travail de tous les pharmaciens œuvrant en établissement de santé.

Rappelons que les négociations du renouvellement de l'Entente de travail avaient débuté au mois d'octobre 2020 avec la présentation par l'A.P.E.S. de ses demandes, mais qu'aucune rencontre ne s'était tenue ensuite, puisque le MSSS était en recherche de mandat auprès de ses autorités. Au mois de mars 2021, le MSSS a reçu son mandat, a nommé une nouvelle porte-parole pour son équipe et les négociations ont pu réellement commencer.

Le MSSS a présenté son dépôt et proposé un plan de travail qui regroupait les différentes demandes par thématiques. D'avril à novembre 2021, les parties se sont rencontrées 12 fois et ont abordé les demandes relatives à la structure de gestion des départements de pharmacie, à l'organisation du travail, à la conciliation travail-vie personnelle, à la formation de la relève et à la disponibilité et l'attraction de la main-d'œuvre.

À l'automne, les discussions se sont intensifiées quant à la pérennisation des mesures temporaires, qui constituait le cœur des demandes de l'A.P.E.S. Les membres de l'A.P.E.S. se sont fortement mobilisés pour exprimer au gouvernement leurs attentes à cet égard.

Entente de principe

Le MSSS et l'A.P.E.S. ont effectué un blitz de négociation du 21 décembre au 24 décembre 2021, au terme duquel les parties en sont venues à une entente de principe contenant des gains sur la plupart des thématiques abordées dans la négociation et, surtout, prévoyant la pérennisation, à terme, de l'ensemble des mesures temporaires. L'entente de principe a été entérinée par le conseil d'administration de l'A.P.E.S. lors d'une séance extraordinaire, qui s'est tenue le 24 décembre.

Au début de l'année 2022, les membres seront convoqués à une assemblée générale extraordinaire pour se prononcer sur l'entente de principe.

Arrêtés ministériels liés à la COVID et rencontres des leaders syndicaux

La publication par le ministère de la Santé et des Services sociaux de nombreux arrêtés liés à la pandémie de la COVID-19 s'est poursuivie en 2021.

Dès janvier, le ministère a permis aux établissements de santé et de services sociaux de fournir, sans ordonnance, à une résidence privée pour aînés ou à une ressource intermédiaire, des médicaments requis pour les soins aigus de ses résidents ou des usagers qui y sont pris en charge, incluant des substances désignées.

Le 26 mars 2021, l'arrêté 2021-017 interdisait aux établissements d'embaucher un prestataire de services travaillant déjà dans le réseau, sous peine de se faire imposer une amende importante. Les pharmaciens qui œuvraient parfois à titre de main-d'œuvre indépendante pendant leurs congés ne pouvaient dès lors plus offrir leurs services aux départements de pharmacie dans le besoin.

Peu de temps après cette date, soit le 9 avril 2021, l'arrêté 2021-024 prévoyait que les employés du réseau de la santé et des services sociaux devaient dorénavant fournir une preuve vaccinale à leur employeur, à défaut de quoi ils devaient passer trois tests de dépistage de la COVID-19 par semaine. À ce moment-là, peu de pharmaciens membres de l'A.P.E.S. n'étaient pas encore vaccinés. Si les employés refusaient de se soumettre aux tests demandés,

l'établissement devait évaluer la possibilité qu'ils soient réaffectés à d'autres tâches ou, en cas contraire, leur octroyer un congé sans solde.

Le 24 septembre 2021, le décret 1276-2021 instaurait, pour les intervenants du milieu de la santé, l'obligation d'être adéquatement protégés en date du 15 octobre 2021. La transmission de la preuve de protection devait être acheminée aux établissements de santé et de services sociaux.

Le 15 octobre, cette obligation était toutefois reportée au 15 novembre, sauf pour les étudiants et les stagiaires, les bénévoles, ainsi que pour les employés embauchés ou qui commençaient après le 15 octobre 2021. Cette obligation a été retirée depuis, les employés non adéquatement protégés devant se soumettre de nouveau à trois tests de dépistage de la COVID-19 par semaine.

En fin de compte, en décembre 2021, à la suite de la hausse importante des hospitalisations et des absences des employés du réseau, le ministère de la Santé et des Services sociaux adoptait un arrêté lui permettant d'obliger un employé asymptomatique atteint de la COVID-19 à travailler malgré la période d'isolement prévue.

Par ailleurs, c'est en avril 2020 que des rencontres hebdomadaires étaient instaurées entre les représentants de la Direction générale des ressources humaines et de la rémunération (DGRHR), du personnel réseau et ministériel (DGPRM) et les représentants des syndicats et d'associations de professionnels, dont l'A.P.E.S., afin d'échanger sur des questions relatives aux conditions de travail et d'exercice des employés et des professionnels, dans le contexte de la pandémie. Ces rencontres des leaders syndicaux se sont poursuivies à diverses fréquences jusqu'à la fin de l'année 2021. Elles ont permis à l'A.P.E.S. de s'assurer d'une représentation adéquate de ses membres.

Maintien de l'équité salariale

Le troisième exercice de maintien de l'équité salariale, auquel l'A.P.E.S. participe, s'est poursuivi en 2021, de concert avec les représentants du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), du MSSS et des autres associations de salariés visés par le Programme général d'équité salariale du secteur de la santé et des services sociaux (PGSSS) soit les sages-femmes, les biochimistes cliniques, les médecins et les cadres du réseau de la santé et des services sociaux. Rappelons que cet exercice vise à vérifier si les catégories d'emploi visées par le PGSSS ont subi des changements significatifs entre le 21 décembre 2016

et le 20 décembre 2021 et de déterminer si leurs cotes d'évaluation doivent être modifiées en conséquence.

En 2021, le comité de maintien de l'équité salariale a travaillé à un projet de questionnaire destiné aux salariés visés par le PGSSS, le tout afin de recueillir des données sur les changements survenus dans leurs pratiques. Le comité a également travaillé sur les règles d'échantillonnage pour la sélection des répondants et sur les règles de fonctionnement pour l'évaluation des questionnaires. Chacune des associations de membres visées par le programme a, par ailleurs, présenté au comité les changements survenus dans la pratique de ses membres.

Le système d'évaluation utilisé pour évaluer les catégories d'emploi a fait l'objet de nombreuses discussions au sein du comité. Les représentants de l'employeur ont choisi de saisir la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour qu'elle se prononce sur la conformité du système d'évaluation au regard de la *Loi sur l'équité salariale*. Les travaux du comité ont donc été suspendus dans l'attente d'une décision de la CNESST à ce sujet. Le SCT a également demandé à la CNESST qu'un délai supplémentaire soit accordé au comité, afin qu'il puisse terminer ses travaux.

Présence de cadres dans les départements de pharmacie

État de la situation

L'accroissement de la taille des départements de pharmacie, résultant des fusions d'établissements de santé et de services sociaux, entraîne parfois le besoin pour le chef du département de pharmacie d'être assisté, dans ses tâches, d'employés qui ne sont pas des pharmaciens. Conséquemment, l'A.P.E.S. a été à même de constater, au cours de l'année, que certains établissements de santé tentaient d'embaucher un cadre intermédiaire non pharmacien au sein du département de pharmacie pour soutenir le chef dans ses activités administratives. Quelques affichages de poste ont eu lieu pour combler ce type de fonction, alors que des cadres étaient déjà en poste dans d'autres établissements depuis quelques années.

Position de l'A.P.E.S.

Le rôle et les obligations du chef du département de pharmacie sont prévus dans les divers lois et règlements en vigueur, ce qui rend le chef imputable de l'ensemble de la gestion du département ainsi que de la qualité des services pharmaceutiques offerts par son équipe.

L'A.P.E.S. s'est positionnée sur le sujet en 2013, position qui a été révisée en 2018. Dans cet [énoncé de position](#), l'Association, considérant les dispositions législatives en vigueur, est d'avis que toute personne dont la fonction est de soutenir ou d'assister le chef du département de pharmacie dans ses responsabilités doit obligatoirement être sous l'autorité hiérarchique de ce dernier, que cette personne ait un statut de cadre ou non. Globalement, l'A.P.E.S. est d'accord pour que des non-pharmaciens se joignent à l'équipe de pharmaciens gestionnaires en soutien aux activités administratives. Toutefois, cela doit être mis en place avec rigueur, et les tâches ne doivent pas interférer avec les activités cliniques du département. Une liste des tâches pouvant être confiées ou non à des gestionnaires non pharmaciens est à cet effet proposé par l'association en annexe de sa position.

Soutien individuel

Année après année, l'Association apporte un soutien individuel aux membres qui éprouvent des problèmes liés à l'application de l'entente collective de travail. Rappelons que, de façon générale, les relations professionnelles couvrent un large éventail de situations, qui vont de la simple consultation téléphonique à l'accompagnement juridique lorsque les membres doivent recourir à des procédures de différends ou se présenter devant un comité de discipline.

ASSURANCE COLLECTIVE

Négociation de la tarification

Le 7 avril 2021, le comité d'assurance a négocié avec SSQ Assurance le renouvellement du contrat d'assurance collective de l'A.P.E.S. pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022. Ce comité est composé de quatre pharmaciens membres actifs de l'A.P.E.S., d'un administrateur externe, d'une conseillère en actuariat et d'une conseillère juridique. Pour l'année 2021-2022, une baisse globale de 4,7% a été convenue tout en maintenant la totalité des garanties déjà en place au contrat d'assurance collective.

Transition vers les médicaments biosimilaires

Suivant l'annonce du gouvernement du Québec concernant la transition obligatoire des assurés au régime général d'assurance médicaments vers les médicaments biosimilaires à partir du 13 avril 2022, SSQ Assurance a pris la décision d'emboîter le pas au gouvernement en cessant le remboursement des médicaments biologiques de référence pour lesquels il existe un médicament biosimilaire, et ce, dès le 1^{er} mai 2022.

L'A.P.E.S., pour son groupe d'assurés, a en conséquence dû décider si elle maintenait le remboursement des médicaments biologiques de référence pour les traitements en cours ou si elle acceptait la proposition de SSQ Assurance de cesser le remboursement des médicaments biologiques de référence pour lesquels un médicament biosimilaire existe, à compter du 1^{er} mai 2022.

Les membres du comité se sont donc réunis à la fin de 2021, afin de discuter de la question et de faire une recommandation au conseil d'administration de l'A.P.E.S. Considérant notamment que la transition obligatoire n'est pas applicable aux enfants (moins de 18 ans), aux femmes enceintes et aux personnes ayant vécu deux échecs thérapeutiques ou plus avec un médicament biologique et que l'efficacité des médicaments biosimilaires a déjà été prouvée, les membres du comité ont recommandé au CA la transition vers les médicaments biosimilaires, recommandation qui a été entérinée par le conseil.



ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Groupe de travail sur
les préparations stériles et
les préparations magistrales
non stériles

Fonctionnement du GTPS

Mandat

Depuis sa création, au printemps 2011, le Groupe de travail sur les préparations stériles (GTPS) réunit des pharmaciens experts dans la préparation de produits stériles non dangereux et dangereux. Son principal mandat est de soutenir les départements de pharmacie. Il les aide à se conformer aux normes 2014.01 et 2014.02 sur la préparation de produits stériles en pharmacie de l'OPQ et met à la disposition de ses membres des outils et des modèles de politiques et procédures (P&P) qui tiennent compte des exigences des normes et des recommandations d'organismes reconnus. La concentration de l'expertise ainsi que le partage des documents et des outils produits permettent de gagner globalement en efficacité et d'accélérer la mise en application des normes. Il faut désormais assurer leur pérennité. Ces documents et outils servent de référence pour la formation, la standardisation des pratiques et l'évaluation du personnel affecté aux préparations stériles.

Composition

Le GTPS se compose de six membres actifs provenant de divers établissements de santé et de l'adjoint professionnel de l'A.P.E.S., auxquels se joignent, en fonction des expertises requises, des collaborateurs et des réviseurs scientifiques. À l'automne 2019, le GTPS s'est adjoint un pharmacien possédant une expertise en oncologie. Les membres du groupe de travail se sont réunis à sept reprises cette année, de façon virtuelle le plus souvent, sans compter les courtes rencontres de suivi. Soulignons que les membres du GTPS sont tenus de respecter le *Code d'éthique des membres de comités, groupes de travail et RPE* de l'Association.

Financement des travaux

En raison du caractère formatif et évaluatif des outils conçus par le GTPS, le comité de formation et de développement de l'A.P.E.S. a renouvelé son engagement de financer ces travaux par l'entremise du MSSS. Les outils et les P&P du GTPS demeurent parmi les plus consultés et les plus appréciés des membres. L'A.P.E.S. tient à souligner encore une fois, et particulièrement en cette période de pandémie, les efforts soutenus qu'ont fournis les membres du GTPS ainsi que la rigueur dont ils ont fait preuve tout au long de l'année.

Préparations stériles

Mise à jour des outils et des politiques et procédures

Le GTPS a la responsabilité d'assurer la pérennité des outils et des P&P publiés. Entre 2011 et 2021, on a recensé 23 342 consultations des pages Web du GTPS, dont 1928 en 2021 seulement. Rappelons que les pages Web du GTPS offrent de nombreux outils utiles pour tout programme d'orientation, d'évaluation et de formation continue du personnel affecté aux préparations stériles.

Avec la parution, en mars 2021, de la deuxième édition du *Guide de prévention – Manipulation sécuritaire des médicaments dangereux* de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS), les membres du GTPS ont entrepris la révision des outils et des P&P sur les produits dangereux.

Formation sur les produits stériles

Des soirées de formation sur les produits stériles ont été organisées à la suite de l'annulation de la journée de formation prévue en mai 2021, en raison de la pandémie. Les soirées sont destinées aux coordonnateurs et aux pharmaciens désignés au soutien du secteur de la préparation des produits stériles, mais ouvertes aux membres actifs de l'A.P.E.S. Le projet de tenir une journée de formation et d'échanges sur les préparations stériles

tient toujours. L'idée venait du souci de répondre au besoin d'échanges exprimé à la suite d'un sondage fait auprès des coordonnateurs et des pharmaciens désignés au soutien.

Préparations magistrales non stériles

Le sous-groupe de travail ad hoc sur les préparations magistrales non stériles a été dissous en juin 2017, après avoir rempli son mandat. L'Association met à la disposition des membres des outils et des P&P adaptés aux exigences de la norme 2012.01 de l'OPQ sur les préparations magistrales non stériles en pharmacie. Entre 2017 et 2021, on a recensé 2094 consultations des pages Web du volet non stérile, dont 681 en 2021.

Procédure d'évaluation des pharmaciens désignés au soutien

En janvier 2018, le GTPS a mis en ligne une procédure d'évaluation des compétences des pharmaciens désignés au soutien pour la préparation de produits stériles, procédure conforme aux exigences des normes 2014.01 et 2014.02. Gratuite pour les membres de l'Association, cette procédure s'adresse avant tout aux pharmaciens possédant déjà une expertise en préparation de produits stériles et dont l'évaluation bisannuelle est à refaire. Dans le but d'assurer la pérennité de la procédure, autant pour les produits non dangereux que dangereux, chaque pharmacien nouvellement évalué s'engage à se rendre disponible au moins une fois, gracieusement et après entente, pour agir à son tour à titre de pharmacien évaluateur auprès d'un collègue pharmacien. De cette façon, le renouvellement de la banque de pharmaciens évaluateurs est théoriquement assuré.

Cette procédure gratuite suscite beaucoup d'intérêt au sein des départements de pharmacie. Depuis sa mise en ligne en 2018, 37 évaluations de pharmaciens désignés au soutien ont été faites, dont 11 pour les produits dangereux.

Principe de la procédure

Évolution de la procédure

Au 31 décembre 2021 :

- 7 évaluations de pharmaciens désignés au soutien ont été faites, dont 3 pour les produits dangereux;
- 16 pharmaciens évaluateurs étaient disponibles, dont 5 pour les produits dangereux.

Collaboration

Avis sur la dilution du vaccin à ARN messenger contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech

Le MSSS a demandé à l'INSPQ un avis portant sur la dilution du vaccin à ARN messenger (ARNm) contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech. En effet, des questions ont été soulevées par la Direction générale de la santé publique du MSSS et par des pharmaciens d'établissement sur l'utilisation de modalités de dilution autres que celle proposée par le fabricant, afin de diluer le vaccin de manière plus efficiente. L'objectif de l'avis était d'évaluer si d'autres formats de diluant peuvent être utilisés par les départements de pharmacie des établissements de santé du Québec, et ce, dans le contexte de la vaccination de masse contre la COVID-19.

En février, deux membres du GTPS ont commenté l'avis de l'INSPQ *SRAS-CoV-2: Avis sur la dilution du vaccin à ARN messenger contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech*.

Coordonnateurs et pharmaciens désignés au soutien du secteur de la préparation des produits stériles

Au début de la pandémie à la COVID-19, l'Association, conjointement avec le GTPS, a tenu informé l'ensemble des coordonnateurs et des pharmaciens désignés au soutien du secteur de la préparation des produits stériles de diverses problématiques apparues lors de la préparation des produits stériles et provoquées indirectement par la pandémie. Au cours de l'année 2020, plusieurs communications ont été transmises concernant divers sujets liés aux produits stériles, et d'autres se sont ajoutées en 2021. Un

Institut national
de santé
publique du
Québec

Lien de
communication

lien de communication s'est ainsi créé entre le GTPS, les coordonnateurs et les pharmaciens désignés en poste.

Stage STOP

En avril, le GTPS a collaboré à un projet réalisé dans le cadre d'un stage à thématique optionnelle (STOP) de l'Université de Montréal. M^{me} Laurence Bertrand, étudiante de quatrième année au Pharm. D. à l'Université de Montréal, a réalisé une large enquête auprès des coordonnateurs et des pharmaciens désignés au soutien du secteur de la préparation des produits stériles sur divers sujets liés aux produits stériles, y compris leurs besoins de formation. Les résultats de l'enquête ont été présentés lors de la soirée de formation du 30 novembre. Ils seront utiles pour orienter le GTPS dans ses projets futurs.

Rayonnement

Grand Forum de l'A.P.E.S. 2021

○ Forest JM. *Préparations magistrales non stériles de catégories 2 et 3: exécution en toute sécurité!* Conférence donnée au Grand Forum 2021. Congrès annuel de l'A.P.E.S. Québec, Québec, 26 mars 2021.

Soirées de formation

○ Boulanger A. *Produits stériles: nouveau programme de surveillance de l'OPQ en ce qui a trait à la préparation de produits stériles.* Conférence donnée en webdiffusion, en direct. Formation organisée par le GTPS en collaboration avec l'A.P.E.S. Montréal, Québec, 20 mai 2021.

○ Gagnon K. Langlais A. *Produits stériles: nouvelle édition du guide de l'ASSTSAS.* Conférence donnée en webdiffusion, en direct. Formation organisée par le GTPS, en collaboration avec l'A.P.E.S. Montréal, Québec, 20 mai 2021.

○ Bertrand L. *Préparations stériles: résultats de la consultation d'avril 2021 auprès des coordonnateurs du secteur de la préparation des produits stériles.* Conférence préenregistrée donnée en webdiffusion, en direct. Formation organisée par le GTPS, en collaboration avec l'A.P.E.S. Montréal, Québec, 30 novembre 2021.

○ Forest JM, Sullivan T. *Préparations stériles: tests environnementaux à faire soi-même.* Conférence donnée en webdiffusion en direct. Formation organisée par le GTPS en collaboration avec l'A.P.E.S. Montréal, Québec, 30 novembre 2021.

Publication

- Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec. *Produits stériles non dangereux et dangereux. Politique 5.17. Gestion des déchets biomédicaux, cytotoxiques, pharmaceutiques et autres*. Document élaboré par le Groupe de travail sur les préparations stériles. Montréal, Québec: A.P.E.S. 2021. 12 p. (mise à jour: 14 juillet 2021).

Membres du GTPS

- **Hélène Boyer**, pharmacienne et coordonnatrice du secteur de la préparation des produits stériles non dangereux et dangereux, Hôpital Anna-Laberge du CISSS de la Montérégie-Ouest.
- **Jean-Marc Forest**, pharmacien et responsable du secteur de la fabrication – produits stériles non dangereux et préparations magistrales non stériles, CHU Sainte-Justine.
- **Xavier Lessard**, pharmacien et coordonnateur du secteur de la préparation des produits stériles non dangereux, Hôpital de la Cité-de-la-Santé du CISSS de Laval.
- **Denis Pelletier**, pharmacien et adjoint au chef, Hôpital général de Montréal, et responsable du secteur de la préparation des produits stériles non dangereux et dangereux, Centre universitaire de santé McGill.
- **Josée Robillard**, pharmacienne et responsable du secteur de la préparation des produits stériles non dangereux, Hôpital Pierre-Boucher du CISSS de la Montérégie-Est.
- **Thomas Sullivan**, pharmacien et responsable du secteur de la préparation des produits stériles dangereux, Hôpital général juif du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.
- Notons que le GTPS est sous la coordination de **M. François E. Lalonde**, pharmacien et adjoint professionnel à la direction générale, A.P.E.S.

Regroupement de pharmaciens experts et groupes spécialisés de l'A.P.E.S.

Les RPE en 2021

En 2021, l'A.P.E.S. compte huit regroupements de pharmaciens experts (RPE) et un groupe spécialisé (GS) dans les champs de pratique spécialisés suivants : cardiologie, gériatrie, infectiologie, maladies virales chroniques, néphrologie, psychiatrie, soins intensifs, soins palliatifs et urgence. Ces RPE et GS réunissent 186 pharmaciens experts, engagés et convaincus, qui ont travaillé sur 15 projets en 2021, dont 4 guides de pratique pour les pharmaciens qui œuvrent en infectiologie, en néphrologie, en psychiatrie et à l'urgence. Deux premiers guides de pratique ont été publiés, celui d'infectiologie en mars suivi de celui de néphrologie en décembre. Les RPE et GS ont produit sept publications au total au cours de l'année. Ils ont également proposé huit ententes types de pratique avancée en partenariat pour leur spécialité respective, à la suite de l'entrée en vigueur, en janvier, des nouveaux règlements liés à la *Loi sur la pharmacie*.

Les RPE et GS sont le reflet du dynamisme et de la pratique clinique d'avant-garde des pharmaciens d'établissement de santé. Ils agissent à titre de groupes consultatifs auprès du conseil d'administration de l'A.P.E.S. et d'organismes externes leur procurant une excellente visibilité. Nul doute que les RPE et GS constituent un rouage important au sein de l'Association.

De nouveaux RPE pour 2022 et 2023

À l'automne 2021, une réflexion a eu lieu à l'Association à la suite de plusieurs demandes de création de nouveaux RPE. À la séance du conseil d'administration du 3 décembre 2021, les administrateurs ont convenu de mettre sur pied

trois nouveaux regroupements sur la base de cette réflexion, plus précisément en chirurgie, en transplantation d'organes solides et en pédiatrie. Il est prévu de commencer la création de ces nouveaux RPE et GS à la mi-année 2022 et de l'étaler sur plusieurs mois. L'ajout de ces nouveaux regroupements confirme l'évolution de plus en plus spécialisée de la pratique des pharmaciens d'établissement.

Rayonnement des RPE et des GS

Midis scientifiques

C'est à l'initiative du RPE en cardiologie que deux midis scientifiques ont été proposés à l'ensemble des membres de l'Association. Le RPE souhaitait simplement donner accès à ses midis scientifiques virtuels traitant des plus récents sujets d'intérêt en cardiologie. Le sujet du premier midi scientifique portait sur les traitements antithrombotiques à la suite de chirurgies de remplacement de valves cardiaques (4 mai), et le deuxième portait sur une revue de l'année du traitement de l'insuffisance cardiaque (26 octobre). En raison du grand intérêt des membres de l'Association pour ce concept de midi scientifique, il a été convenu avec le comité de formation continue d'inviter les autres RPE et GS qui le souhaitent à offrir également aux membres de l'A.P.E.S. des midis scientifiques virtuels. Plusieurs regroupements ont répondu à l'invitation.

Contribution à la balado-diffusion *Trait Pharmacien*

En raison de leur expertise, les membres des RPE et GS sont régulièrement les invités de la série de baladodiffusion *Trait pharmacien*. Il est possible de les entendre dans plusieurs épisodes où ils sont interviewés sur divers sujets liés à leur champ de pratique spécialisé. Soulignons notamment leur participation à la rétrospective de fin d'année 2021 de *Trait pharmacien*, où sept membres des RPE sont venus présenter une publication digne d'intérêt en rapport avec la spécialité de leur regroupement, plus précisément l'infectiologie, les soins intensifs, la cardiologie, la néphrologie, la psychiatrie, la gériatrie et l'urgence.

Sommet des RPE 2021

Le Sommet des RPE est l'occasion pour l'Association de reconnaître la contribution des membres des RPE et GS à l'évolution de la pratique pharmaceutique en établissement de santé. Le 26 novembre dernier se tenait à Trois-Rivières la quatrième édition du Sommet des RPE, en mode hybride (présentiel et virtuel). Cette rencontre bisannuelle a donné l'occasion aux 175 participants, dont 111 à distance, de parfaire leurs connaissances grâce à des conférences sur des sujets aussi variés que pertinents. Le programme

Politique de fonctionnement des RPE

comprenait deux plénières et huit conférences sur des thèmes liés aux champs de pratique spécialisés des RPE. La cinquième édition du Sommet des RPE aura lieu à l'automne 2023.

La *Politique de fonctionnement des RPE* prévoit que l'A.P.E.S. offre un soutien financier complet à la tenue des réunions et un budget pour la formation continue des membres des RPE. La Politique demande que chaque RPE soumette au conseil d'administration une proposition de projet clinique ou administratif sur lequel le regroupement travaille en continu. Chaque RPE possède également une page Web sur le site de l'Association, où sont présentés les projets terminés, en cours et à venir. Soulignons que les membres des RPE sont tenus de respecter le *Code d'éthique des membres de comités, groupes de travail et RPE*.

Les RPE peuvent compter sur le soutien de l'Association par l'entremise de l'adjoint professionnel à la direction générale et de l'adjointe administrative pour l'ensemble de leurs activités et travaux.

Publications, projets et composition des RPE

RPE en cardiologie

Publication

- RPE en cardiologie. *Entente de pratique avancée, en partenariat, en cardiologie*. Montréal, Québec : A.P.E.S.;2021. 8 p.

Projet

- Outil sur la désensibilisation à l'acide acétylsalicylique et au clopidogrel, y compris des ordonnances standardisées (en cours de réalisation).

Composition

- **Nombre de membres:** 22
- **Président:** M. Louis-Étienne Marchand, pharmacien à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval.
- **Secrétaire:** M^{me} Amélie St-Arnaud, pharmacienne à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval.

RPE en gériatrie

Publications

- RPE en gériatrie. *Entente de pratique avancée en partenariat, en gériatrie*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2021. 7 p.
- RPE en gériatrie. *Dysphagie*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2021. 2 p. [en ligne] apesquebec.org/dysphagie
- RPE en gériatrie. *Hypothyroïdie subclinique*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2021. 2 p. [en ligne] apesquebec.org/hypothyroidie
- RPE en gériatrie. *Pseudogoutte*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2021. 2 p. [en ligne] apesquebec.org/pseudogoutte

Projet

- Fiches sur les éléments clés à retenir sur divers sujets gériatriques (en cours de réalisation).

Composition

- **Nombre de membres:** 18
- **Président:** M. James Hill, pharmacien à l'Hôpital régional de Rimouski du CISSS du Bas-Saint-Laurent (entrée en fonction en février 2021). Précisons que M^{me} Suzanne Gilbert, chef adjointe du département de pharmacie (soins pharmaceutiques, enseignement, recherche et UOM) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et pharmacienne-conseil pour la démarche OPUS-AP, a quitté ses fonctions de présidente en février, avant son départ à la retraite en mars. M^{me} Gilbert présidait le regroupement depuis juin 2015.
- **Secrétaire:** M^{me} Katherine Desforges, pharmacienne à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (entrée en fonction en février 2021). Précisons que M. Hill occupait la fonction de secrétaire du regroupement depuis février 2016.

RPE en infectiologie

Publications

- RPE en infectiologie. *Entente de pratique avancée en partenariat, en infectiologie*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2021. 9 p.
- RPE en infectiologie. *Rôle du pharmacien d'établissement en infectiologie – Recommandations. Guide de pratique*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2021. 69 p. [en ligne] apesquebec.org/gdpinfectiologie

Projets

- Critères d'évaluation de logiciels en antibiogouvernance (en cours de réalisation).
- Outil d'ajustement posologique des antimicrobiens en présence d'obésité (en cours de réalisation).

Composition

- **Nombre de membres:** 25
- **Président:** M. Jean-François Tessier, pharmacien à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.
- **Secrétaire:** M^{me} Bianca Beloin Jubinville, pharmacienne à l'Hôpital Fleurimont et à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ainsi que membre du conseil d'administration de l'Association (entrée en fonction en décembre 2021). Précisons que M. Jean-Philippe Lemieux, pharmacien et coordonnateur à l'enseignement à l'Hôpital de La Malbaie du CIUSSS de la Capitale-Nationale, a quitté ses fonctions de secrétaire en avril. M. Lemieux occupait la fonction de secrétaire du regroupement depuis février 2016.

GS en maladies virales chroniques

Publication

- GS en maladies virales chroniques. *Entente de pratique avancée en partenariat, en maladies virales chroniques*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2021. 11 p.

Projet

- Démarche de soins pharmaceutiques en établissement de santé pour les personnes vivant avec le VIH (en cours de réalisation).

Composition

- **Nombre de membres:** 11
- **Présidente:** M^{me} Nancy Sheehan, pharmacienne au Site Glen du Centre universitaire de santé McGill et professeure titulaire de clinique à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.
- **Secrétaire:** M^{me} Katherine Mousseau, pharmacienne au Site Glen du Centre universitaire de santé McGill.

RPE en néphrologie

Publications

- RPE en néphrologie. *Entente de pratique avancée en partenariat, en néphrologie*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2021. 8 p.
- RPE en néphrologie. *Rôle du pharmacien d'établissement en néphrologie – Recommandations. Guide de pratique*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2021. 91 p. [en ligne] apesquebec.org/gdpnephrologie

Projets

- Feuillet d'information, destiné aux patients atteints d'insuffisance rénale chronique, sur la gestion de leurs médicaments en cas de maladie (en cours de réalisation).
- Mise à jour de la 1^{re} édition du *Guide sur l'administration des antimicrobiens en hémodialyse et dialyse péritonéale* (en cours de réalisation).

Composition

- **Nombre de membres:** 20
- **Président:** M. Guillaume Brousseau, pharmacien à l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal, du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal.
- **Secrétaire:** M. Gabriel Dallaire, pharmacien à l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal, du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (entrée en fonction en mars 2021). Précisons que M^{me} Nathalie Chenel, pharmacienne à l'Hôpital régional de Rimouski du CISSS du Bas-Saint-Laurent, a quitté ses fonctions de secrétaire en mars. M^{me} Chenel occupait la fonction de secrétaire du regroupement depuis sa création, en avril 2016.

RPE en psychiatrie

Publications

- RPE en psychiatrie. *Entente de pratique avancée en partenariat, en psychiatrie*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2021. 8 p.
- RPE en psychiatrie. Feuilles d'information sur les psychotropes, destinés aux patients souffrant de problèmes de santé mentale. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2021. 22 p.

Projets

- Fiches sur la gestion des effets indésirables des médicaments psychotropes (en cours de réalisation).

- Recommandations sur le rôle du pharmacien d'établissement en santé mentale (en cours de réalisation).

Composition

- **Nombre de membres:** 21
- **Président:** M. Vincent Dagenais-Beaulé, pharmacien à l'Hôpital général juif du CIUSSS, du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.
- **Secrétaire intérimaire:** M^{me} Marie Auclair, adjointe au chef du département de pharmacie à l'Hôpital en santé mentale Pierre-Janet, du CISSS de l'Outaouais (entrée en fonction en juin 2021). Précisons que M^{me} Auclair a accepté d'occuper le poste de secrétaire intérimaire en l'absence de M. Philippe Vincent, pharmacien à l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal, du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et professeur agrégé de clinique à la Faculté de pharmacie de l'Université, secrétaire du regroupement depuis novembre 2020.

RPE en soins intensifs

Publication

- RPE en soins intensifs. *Entente de pratique avancée en partenariat aux soins intensifs*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2021. 8 p.

Composition

- **Nombre de membres:** 25
- **Président:** M. Denis Dao, pharmacien à l'Hôpital général juif du CIUSSS, du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.
- **Secrétaire:** M^{me} Anissa Capilnean, pharmacienne à l'Hôpital général de Montréal et à l'Hôpital Royal Victoria du Centre universitaire de santé McGill.

RPE en soins palliatifs

Publications

- RPE en soins palliatifs. *Entente de pratique avancée en partenariat aux soins palliatifs*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2021. 8 p.
- RPE en soins palliatifs. *Cannabis à des fins médicales pour la clientèle hébergée ou hospitalisée. Politique et procédure*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2021. 26 p. [en ligne] apesquebec.org/cannabispp

Projet

- Outil clinique sur l'utilisation du cannabis à des fins médicales (en cours de réalisation).

Composition

- **Nombre de membres:** 21
- **Présidente:** M^{me} Isabelle Beaulieu, pharmacienne à l'Hôtel-Dieu de Québec du CHU de Québec-Université Laval et à la Maison Michel-Sarrazin.
- **Secrétaire:** M^{me} Esther Beaulieu, pharmacienne et coordonnatrice au Centre Paul-Gilbert du CISSS de Chaudière-Appalaches.

RPE d'urgence

Projet

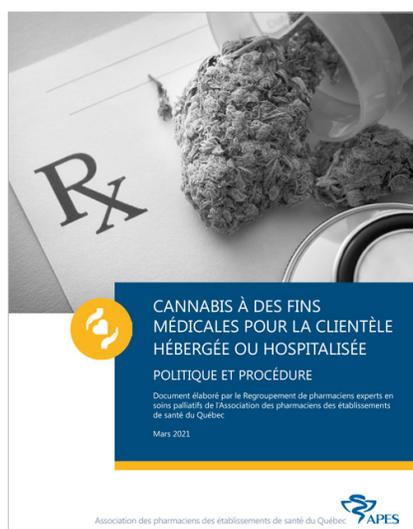
- Recommandations sur le rôle du pharmacien d'urgence, y compris un modèle d'entente de pratique avancée en partenariat à l'urgence (en cours de réalisation).

Composition

- **Nombre de membres:** 23
- **Président:** M. Éric Villeneuve, pharmacien à l'Hôpital général de Montréal du Centre universitaire de santé McGill.
- **Secrétaire:** M^{me} Jessica Doiron, pharmacienne et coordonnatrice à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

Publications des RPE

Voici en quelques images les publications des RPE au cours de l'année 2021.



Cannabis à des fins médicales pour la clientèle hébergée ou hospitalisée – Politique et procédure

Description

Le cannabis à des fins médicales est un sujet d'actualité dans les établissements de santé du Québec. Les départements de pharmacie doivent en assurer la gestion en respectant les nouvelles législations fédérale et provinciale. En tenant compte des lois et règlements en vigueur, le RPE en soins palliatifs propose une politique et procédure sur la gestion du cannabis à des fins médicales, afin de clarifier les modalités de prescription, de distribution, d'approvisionnement et de destruction du produit dans les établissements de santé du Québec. Le RPE propose également **un modèle d'ordonnance** de cannabis à des fins médicales.

Détails

- Mise en ligne: 10 mars 2021
- Auteur: RPE en soins palliatifs
- Nombre de pages: 26

Adresse URL pour consulter ou partager ce document: apesquebec.org/cannabispp

Cette publication est disponible en version électronique seulement [PDF].



Rôle du pharmacien d'établissement en infectiologie – Recommandations

Description

Ce guide de pratique est destiné aux pharmaciens cliniciens ayant un intérêt en infectiologie, ainsi qu'aux gestionnaires, autres pharmaciens et professionnels du réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Il a pour but de soutenir le rôle du pharmacien d'établissement en infectiologie ainsi que l'organisation des activités d'antibiogouvernance.

Le guide de pratique aborde le rôle du pharmacien en infectiologie selon les cinq axes de la pratique du pharmacien d'établissement, soit les soins pharmaceutiques, les services pharmaceutiques, l'enseignement, la recherche, de même que les affaires professionnelles et la gestion. Il traite également des effectifs nécessaires pour permettre au pharmacien d'établissement d'assumer pleinement son rôle. Le RPE en infectiologie formule 23 recommandations portant sur les différents axes de la pratique et suggère des ratios d'effectifs.

Détails

- Mise en ligne: 26 mars 2021
- Auteur: RPE en infectiologie
- Nombre de pages: 69

Adresse URL pour consulter ou partager ce document: apesquebec.org/gdpinfectiologie

Cette publication est disponible en version électronique seulement [PDF].

Feuillets d'information destinés aux patients souffrant de problèmes de santé mentale

Description

Le RPE en psychiatrie publie 11 nouveaux feuillets d'information sur des médicaments de classes pharmacologiques différentes adaptés aux patients souffrant de problèmes de santé mentale. Rappelons que le RPE en psychiatrie avait conçu une série de feuillets d'information portant principalement sur les psychotropes. Les feuillets sont regroupés par problème de santé: agitation, anxiété, cauchemars, dépression, insomnie, maladie affective bipolaire, psychose, sialorrhée, symptômes extrapyramidaux, TDAH et TOC.

Liste de sujets des 11 nouveaux feuillets d'information:

- Prazosine (Minipress^{MD}) pour les cauchemars associés au stress post-traumatique
- Diphénhydramine (Benadryl^{MD}) pour l'insomnie
- Mélatonine pour l'insomnie
- Mirtazapine (Remeron^{MD}) pour l'insomnie
- Trazodone (Desyrel^{MD}) pour l'insomnie



Abilify Maintena^{MD} (aripiprazole) pour la psychose

L'Abilify Maintena^{MD}, qu'est-ce que c'est ?

L'Abilify Maintena^{MD} est un antipsychotique sous forme d'injection. Il sert à soigner la psychose et la maladie affective bipolaire. Dans votre cas, votre médecin vous l'a prescrit pour la psychose. Il fonctionne en rétablissant la communication entre certaines parties du cerveau.

La psychose, qu'est-ce que c'est ?

La psychose est une maladie mentale qui se traite par des médicaments et un soutien psychologique. Elle se manifeste quand les cellules du cerveau ne communiquent pas bien entre elles. La personne atteinte peut vivre beaucoup de choses différentes. Par exemple, elle peut penser, voir, entendre ou ressentir des choses spéciales. Ces effets sont très intimes et sont parfois difficiles à raconter.

Quels sont les effets positifs de l'Abilify Maintena^{MD} ?

Les effets de la psychose sont très différents pour chaque personne. Il se peut que vous ne les ressentiez pas tous. L'Abilify Maintena^{MD} va vous aider à contrôler ceux que vous ressentez.

L'Abilify Maintena^{MD} est efficace pour aider à contrôler des effets comme :

- La peur,
- Les voix que vous pourriez entendre dans votre tête,
- La difficulté à penser et à vous concentrer,
- Les fausses croyances (par exemple, qu'un message à la télé vous concerne),
- Le langage qui ne fait pas de sens,
- Le sentiment que les autres vous veulent du mal,
- Le manque de plaisir durant des activités que vous aimez,
- Les sentiments mélangés,
- Le manque de motivation et d'initiative,
- L'isolement social.

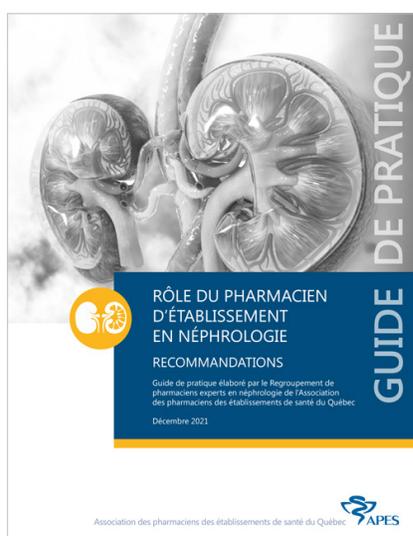
L'Abilify Maintena^{MD} ne cause pas de dépendance.

L'Abilify Maintena^{MD} vous aidera à vous sentir mieux et plus en contrôle dans votre vie de tous les jours. Il aidera aussi à prévenir les rechutes.

Adresse URL pour consulter ou partager ces fiches :

- Dysphagie: apesquebec.org/dysphagie
- Hypothyroïdie subclinique: apesquebec.org/hypothyroidie
- Pseudogoutte: apesquebec.org/pseudogoutte

Ces fiches sont disponibles en version électronique seulement [PDF].



Rôle du pharmacien d'établissement en néphrologie – Recommandations

Description

Ce guide de pratique est destiné aux pharmaciens cliniciens ayant un intérêt en néphrologie ainsi qu'aux gestionnaires, autres pharmaciens et professionnels du réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Il a pour but de faire connaître le rôle essentiel du pharmacien d'établissement au sein de l'équipe de soins en néphrologie et de soutenir ce dernier dans ses activités cliniques auprès de la clientèle atteinte de maladie rénale chronique.

Le guide de pratique aborde le rôle du pharmacien en néphrologie selon les cinq axes de la pratique en établissement. Il traite également des effectifs nécessaires pour permettre au pharmacien d'établissement d'assumer pleinement son rôle. Le RPE en néphrologie formule **15 recommandations** portant sur ces différents axes et suggère des ratios d'effectifs.

Détails

- Mise en ligne: 17 décembre 2021
- Auteur: RPE en néphrologie
- Nombre de pages: 91

Adresse URL pour consulter ou partager ce document: apesquebec.org/gdpnephrologie

Cette publication est disponible en version électronique seulement [PDF].

Comité sur le parcours de soins pharmaceutiques

L'intégration au parcours de soins pharmaceutiques des patients de la pratique avancée et de la spécialisation en pharmacie a été considérée comme étant une priorité d'action dans la planification stratégique 2020-2023 de l'A.P.E.S. Afin d'atteindre cet objectif, l'Association a formé un comité intraprofessionnel, constitué des principaux partenaires du monde pharmaceutique, soit les associations professionnelles APPSQ, AQPP, l'OPQ, ainsi que des deux facultés de pharmacie. Ce comité a comme mandat d'émettre une position pour améliorer le parcours de soins pharmaceutiques des patients au Québec. Cette position définira le parcours de soins pharmaceutiques et déterminera les éléments porteurs pour en assurer un déroulement optimal. Elle permettra également de préciser l'apport des pharmaciens des différents milieux de pratique au regard d'un même patient.

Une première rencontre a eu lieu en décembre 2021. Le travail se poursuivra en 2022.

Communauté de pratique : nouvelles activités de la *Loi sur la pharmacie*

En mars 2021, l'A.P.E.S. a mis en place une communauté de pratique portant sur les nouvelles activités de la *Loi sur la pharmacie*. Les objectifs poursuivis sont :

- Soutenir les pharmaciens dans la mise en place des nouvelles activités de la *Loi sur la pharmacie*;
- Favoriser le partage d'expérience dans la mise en place des activités;
- Permettre des discussions et échanges entre les pharmaciens des différents établissements, afin de favoriser une plus grande uniformité des pratiques.

Six rencontres ont eu lieu dans la dernière année, permettant le partage et des échanges sur les nouvelles ententes de pratique avancée en partenariat dans les établissements. La communauté de pratique regroupe la majorité des départements de pharmacie du Québec.

Étudiants en pharmacie

L'A.P.E.S. a embauché deux étudiants pour collaborer à la réalisation de projets, sous la supervision de la conseillère aux affaires professionnelles. M. Alexandre Vaillancourt, étudiant de deuxième année à la Faculté de pharmacie de l'Université Laval, a travaillé sur l'article *Description de la santé mentale et physique des pharmaciens et pharmaciennes d'établissement de santé du Québec pendant la pandémie de la COVID-19*. Cet article sera publié en 2022 dans *Pharmactuel*. M^{me} Ann-Julie Lepage, étudiante de quatrième année à la Faculté de pharmacie de l'Université Laval, a travaillé sur une description des différents groupes de pharmaciens d'établissement au sein des associations pharmaceutiques dans le monde. Cette revue a été présentée au conseil d'administration de décembre.

Baladodiffusion

Trait pharmacien est la baladodiffusion de l'Association. À chaque épisode, un pharmacien d'établissement est invité à partager son expertise avec ses collègues pharmaciens, mais aussi avec les autres professionnels de la santé. Cette baladodiffusion est réalisée et animée par M^{me} Nathalie Marceau, conseillère aux affaires professionnelles, avec la collaboration de M^{me} Christine Arsenault, coordonnatrice de la formation et des publications.

Douze épisodes ont été produits et diffusés en 2021. Deux d'entre eux portaient sur la COVID-19, afin d'aider les auditeurs à suivre l'évolution rapide des connaissances sur la maladie et les traitements. Par ailleurs, pour donner suite à l'adoption du projet de loi 31, *Trait pharmacien* a produit deux épisodes destinés à soutenir les pharmaciens dans les nouvelles activités. Enfin, une rétrospective de l'année a été réalisée en collaboration avec des RPE pour mettre en lumière les études marquantes de 2021.

Signe d'une popularité croissante, les épisodes de *Trait pharmacien* diffusés en 2021 ont cumulé un peu plus de 47 000 écoutes, ce qui porte le total à plus de 120 000 depuis la toute première diffusion, en novembre 2017. Les auditeurs proviennent principalement du Québec, mais aussi du reste du Canada, des États-Unis et de la francophonie.

Grand Forum

La deuxième édition du Grand Forum s'est tenue avec succès les 25 et 26 mars 2021. Cette édition complètement virtuelle a accueilli près de 200 membres actifs aux conférences plénières. On y a également présenté 28 affiches scientifiques. De plus, 17 commanditaires ont participé à cet événement. Au total, plus 260 personnes s'y sont inscrites. Afin de mobiliser les participants malgré la distance, diverses activités ont été organisées, notamment un défi podomètre, le concours de l'affiche coup de cœur et le Grand Jeu. Dans cette dernière activité, qui s'est tenue tout au long de l'événement, les participants devaient répondre à des questions pour obtenir des points. Par ailleurs, tous les participants ont reçu une boîte cadeau leur permettant, entre autres, de prendre part à un cocktail virtuel avant la remise des prix d'excellence. Les résultats du sondage de satisfaction se sont révélés très bons, les participants ayant apprécié la plateforme, la programmation et les activités offertes.

Publication scientifique : *Pharmactuel*

Pharmactuel est la revue internationale francophone de la pratique pharmaceutique en établissement de santé. La revue est publiée quatre fois par année. Elle s'adresse à des pharmaciens et à des professionnels de la santé du Québec et de la francophonie hors Québec. Deux manuscrits d'auteurs européens ont d'ailleurs été publiés en 2021.

Outre le travail lié à la publication des numéros, le principal dossier pour le comité de rédaction en 2021 a été de terminer et de s'approprier la migration vers la plateforme OJS3, qui sert au processus de soumission d'articles et d'édition de la revue. Cette nouvelle version donne davantage de latitude à l'équipe de rédaction pour effectuer des changements, lorsque nécessaire. En outre, elle rend le processus de soumission et de suivi des articles plus convivial. Suivant cette migration, la signature visuelle et le site Web de *Pharmactuel* ont été revus et améliorés.

Un nombre anormalement élevé de visites non identifiables a altéré la fiabilité des données de fréquentation du site Web de *Pharmactuel* en janvier et en février. La situation est ensuite revenue à la normale, et il est possible de constater, avec 89 276 pages vues entre mars et décembre, la stabilité du nombre de visites sur le site Web de *Pharmactuel*. La revue maintient

également sa présence sur les médias sociaux. La page Facebook de *Pharmactuel* compte maintenant 2383 abonnés (une hausse de 5 % par rapport à 2020) et le compte Twitter rejoint 713 personnes (hausse de 1 %).

Preuve de la notoriété de la revue et de l'engagement du comité pour en optimiser sa portée, la rédactrice en chef, M^{me} Christine Hamel, et la rédactrice associée, M^{me} Louise Mallet ont été invitées à présenter *Pharmactuel* à la Conférence internationale des doyens des facultés de pharmacie d'expression française (CidPharmEF) le 28 avril. Par ailleurs, M^{mes} Christine Hamel, Julie Méthot et Louise Mallet ont publié un article intitulé *Compliance with best practice guidelines on publication ethics: Where does Pharmactuel stand? A case study* dans la revue *European Science Editing*, le 13 septembre 2021. Elles ont d'ailleurs été invitées à présenter leurs résultats au prochain congrès de l'European Association of Science Editors, en avril 2022.

Rentrée virtuelle de l'A.P.E.S.

Cette année, la Rentrée de l'A.P.E.S. s'est transformée en «Semaine de la Rentrée», avec une série de capsules quotidiennes diffusées sur la page Facebook de l'Association. La directrice générale et des employés de la permanence sont venus à tour de rôle présenter les grands projets de l'année dans les sphères suivantes: planification stratégique; guides et outils des RPE et des groupes de travail; affaires professionnelles et baladodiffusion *TRAIT Pharmacien*; activités de formation et événements. Animées par le président de l'Association, les capsules ont cumulé près de 2000 impressions et plus de 250 personnes ont interagi sur les publications Facebook. En complément, un microsite a été mis en ligne, rassemblant les diverses capsules et bonifiant le contenu abordé dans celles-ci.

Formation

Créé en vertu de l'entente de travail, le comité de formation et de développement a notamment pour mandat de déterminer les règles d'utilisation et d'effectuer le suivi du montant octroyé par le MSSS pour l'élaboration de programmes de formation et de développement accessibles gratuitement à tous les membres actifs de l'A.P.E.S. L'adjoint professionnel de l'Association est responsable de ce comité, qui est formé d'un membre actif nommé par l'A.P.E.S., d'un membre du comité de formation continue, d'un représentant du MSSS, qui agit à titre d'observateur et d'une coordonnatrice de la formation et des publications, à titre d'invitée.

Deux autres comités sont responsables de déterminer les besoins, de planifier, de coordonner et de réaliser les programmes de formation et de perfectionnement: le comité de formation continue, composé de 11 membres actifs et le comité de formation en gestion, regroupant 6 membres actifs gestionnaires. Ces deux comités sont sous la responsabilité d'une coordonnatrice de la formation et des publications.

Journées de formation

En raison de la pandémie, la journée de formation en soins critiques et celle portant sur la revue de traitements ont dû être présentées virtuellement. Bien qu'il puisse être plus ardu pour les participants d'assister à une journée entière en mode virtuel, ces journées ont malgré tout rejoint respectivement 153 et 113 participants. L'allègement des mesures sanitaires a permis l'organisation de deux journées de formation en présentiel à la fin du mois d'octobre, sur le thème de l'oncologie. Cette activité s'est tenue à Trois-Rivières et a réuni près de 130 pharmaciens.

Côté gestion, 14 membres gestionnaires ont participé, en juin, à une journée de formation sur la démarche d'appréciation de la contribution. Totalisant six heures, cette activité a été partagée en deux blocs de trois heures.

Soirées de formation

Comme annoncé l'an dernier, l'Association a revu son offre de formation et la répartition du budget de l'entente de travail, afin que les soirées de formation clinique soient accessibles gratuitement. La moyenne très enviable de

160 participants par soirée de formation montre que cette nouvelle formule répond aux besoins des membres.

Ateliers virtuels

En attendant la reprise des activités en présentiel, le comité de formation en gestion a opté pour la continuité sur des thèmes ayant déjà été abordés, mais pour lesquels les places étaient limitées. Ainsi, quatre ateliers virtuels sur la gestion des conflits et des situations difficiles ont été offerts à l'hiver. De plus, les pharmaciens ayant participé à la première partie de la formation sur la gestion des conflits ont pu profiter d'une demi-journée d'approfondissement sur ce thème à l'automne.

Toutes les conférences de nature clinique, qu'elles aient été initialement tenues en présentiel ou en mode virtuel, ont été mises à la disposition des membres sous forme d'autoapprentissage, leur permettant ainsi d'avoir accès aux formations au moment le plus opportun pour eux et d'obtenir des unités de formation continue.

Formation avec les partenaires

Suivant l'entrée en vigueur du règlement de l'OPQ sur la formation continue obligatoire des pharmaciens, l'A.P.E.S. a signé, en 2019, une entente de partenariat avec l'Ordre visant à offrir des formations conjointes qui répondent aux besoins et aux attentes des pharmaciens d'établissements. Cette entente garantit l'accès à au moins trois heures de formation.

Les travaux entourant la première formation intitulée *Prophylaxie en infectiologie chez les patients greffés* ont débuté à la fin du printemps 2020 et la formation est accessible en ligne, sur le portail Maestro de l'Ordre, depuis août 2021.

D'une durée d'une heure et demie, cette formation est offerte en autoapprentissage. Elle est la première de deux formations qui permettront aux membres de l'A.P.E.S. de se conformer aux exigences de l'Ordre.

Une deuxième formation qui portera sur la gestion des médicaments lors d'une condition médicale aiguë chez un patient avec pharmacothérapie gériatrique est déjà en préparation. Elle sera également d'une durée d'une heure et demie et devrait être disponible en 2022.

Association professionnelle des pharmaciens salariés

Au cours de l'année, l'A.P.E.S. et l'APPSQ ont travaillé à maintenir un partenariat, afin de présenter conjointement des formations sous forme de webinaires. Tout d'abord, la formation intitulée *Soins de fin de vie à domicile*, présentée le 13 janvier, a accueilli plus de 120 participants. Après une pause de quelques mois, le comité mixte a repris ses travaux à l'automne et planifié la tenue de deux webinaires. Les formations *Thérapies en oncologie, de l'hôpital au communautaire* et *Gestion de la médication pré et postopératoire* seront présentées en février 2022. Ainsi, la collaboration entre les deux associations se poursuivra l'année prochaine.

Association québécoise des assistants techniques en pharmacie

Après avoir dû annuler la journée de formation prévue en mai 2020, l'A.P.E.S. et l'Association québécoise des assistants techniques en pharmacie (AQATP) ont mis sur pied une série de deux webinaires. La première formation, présentée le 23 novembre et intitulée *La santé de la communication et le vieillissement* a permis aux participants de découvrir les bons outils pour communiquer efficacement avec les personnes âgées au sujet de leur médication. Présentée le 1^{er} décembre, la formation *L'aide médicale à mourir : médecin, pharmacien et assistant technique, travailler ensemble pour un même patient* a permis aux pharmaciens et aux assistants techniques en pharmacie de mieux comprendre leur rôle dans les différentes étapes entourant l'aide médicale à mourir. Les deux associations ont convenu de poursuivre leur travail, afin de continuer à offrir des activités de formation pour les membres de l'AQATP.

TABLEAU 5

Activités de formation continue de l'A.P.E.S. 2021

Date	Type	Thème	Lieu	# participants
11 janvier	AV (\$)*	Gestion des conflits et des situations difficiles	Webdiffusion	10
19 janvier	AV (\$)	Gestion des conflits et des situations difficiles	Webdiffusion	11
13 janvier	SFP (\$)	Soins de fin de vie à domicile*	Webdiffusion	143
11 février	AV (\$)	Gestion des conflits et des situations difficiles	Webdiffusion	16
19 février	JFC	Journée de formation en soins critiques	Webdiffusion	153
15 et 22 mars	AV (\$)	Gestion des conflits et des situations difficiles	Webdiffusion	10
30 mars	SFC	Perles de pharmacovigilance en antibiothérapie	Webdiffusion	155
28 avril	SFC	Colchicine en cardiologie	Webdiffusion	100
14 mai	JFC	Journée de formation <i>Revue de traitements</i>	Webdiffusion	113
20 mai	SFC	Produits stériles: Programme de maintien de l'OPQ et Guide de l'ASSTSAS	Webdiffusion	144
2 juin	SFC	Traitement pharmacologique de la cachexie	Webdiffusion	177
24 août	AFC (\$)	Prévention des infections chez l'adulte suite à une transplantation – Cellules hématopoïétiques et organes solides	Autoapprentissage	89
8 et 15 juin	JFC	Démarche d'appréciation de la contribution	Webdiffusion	14
29 septembre	SFC	Traitement de l'agitation	Webdiffusion	179
4 octobre	AV (\$)	Partie 2 – Gestion des conflits et des situations difficiles	Webdiffusion	16
28 octobre	AV (\$)	Partie 2 – Gestion des conflits et des situations difficiles	Webdiffusion	20
28 et 29 octobre	JFC	Oncologie	Trois-Rivières	128
23 novembre	SFP (\$)	Communication et vieillissement	Webdiffusion	45
25 novembre	AV (\$)	Partie 2 – Gestion des conflits et des situations difficiles	Webdiffusion	16
30 novembre	SFC	Produits stériles: résultats de la consultation et Tests environnementaux à faire soi-même	Webdiffusion	56
1 ^{er} décembre	SFP (\$)	Aide médicale à mourir	Webdiffusion	55
8 décembre	SFC	Effets secondaires en infectiologie	Webdiffusion	190

* Légende : AV (\$) : Atelier virtuel (payant); JFC : Journée de formation continue (gratuite); SFC : Soirée de formation continue (gratuite); SFP (\$) : Soirée de formation organisée avec une association partenaire (payante); AFC (\$) : Activité de formation organisée conjointement avec l'OPQ (payante).

Prix d'excellence

Remise des prix d'excellence

La pandémie nous a empêchés, cette année encore, de célébrer en personne l'excellence du travail accompli par les membres de l'A.P.E.S. C'est donc au cours d'un gala virtuel, présenté le 25 mars dernier, que l'Association a dévoilé les noms des gagnants des prix d'excellence et présenté leurs réalisations. Animée par le duo formé de Linda Vaillant, directrice générale, et François Paradis, président de l'A.P.E.S., cette fête de l'excellence a réuni plus de 200 pharmaciens et invités.

TABLEAU 6

Lauréats des prix d'excellence 2021

Prix Roger-Leblanc	Stéphane Roux (CHUM)
Prix d'excellence en pratique spécialisée	Nathalie Châteauvert (IUCPQ)
Prix d'excellence Innovation	Équipe EZDrips <ul style="list-style-type: none"> ○ Mireille Brisson (CISSS Montérégie-Centre) ○ Anne Létourneau (CISSS Montérégie-Centre) ○ Christopher Marquis (CHU Sainte-Justine)
Prix d'excellence pour la relève	Alexandre Mathieu (CHUM)
Prix Julien-Braun	Ghina Moussa (Université de Montréal)
Prix Pierre-Paul-Leblanc	Ariane Du Saut (Université Laval)
Prix France-Boulet pour le meilleur article du <i>Pharmactuel</i>	Pierre Lemieux (CISSS Mauricie-Centre-du-Québec) <i>Thrombocytopénie induite par l'héparine: mise à jour par les lignes directrices de l'American Society of Hematology</i>

AUTRES DOSSIERS DE L'ANNÉE 2021

Groupe de travail sur l'intégration des techniciens en pharmacie

Parmi les différentes actions à entreprendre afin de répondre au premier enjeu du plan stratégique 2020-2023 de l'A.P.E.S., celle visant à assurer une intégration harmonieuse des futurs techniciens en pharmacie aux départements de pharmacie s'est concrétisée, en mai 2021, par la formation d'un groupe de travail. Constitué de 10 membres incluant des pharmaciens gestionnaires et cliniciens ainsi que d'une représentante de l'AQATP, le groupe de travail avait notamment pour mandat de déterminer des modèles d'organisation du travail et d'élaborer une description de fonction type pour chaque modèle proposé.

Afin de définir clairement le rôle du TP, le groupe de travail s'est d'abord attardé à détailler la contribution individuelle des membres du trio pharmacien-TP-ATP à chacune des activités réalisées en pharmacie. Cette première étape a ensuite servi à développer un modèle basé sur des profils types permettant aux pharmaciens gestionnaires de choisir où et comment ils intégreront les TP à leur équipe.

Les travaux étaient pratiquement terminés à la fin de l'année, les recommandations et les livrables devant être déposés pour adoption par le conseil d'administration en février 2022.

CONSULTATIONS DIVERSES

Santé Canada

Avis d'intention de modifier le *Règlement sur les aliments et drogues* ainsi que le *Règlement sur les stupéfiants* pour rétablir l'accès potentiel à des drogues d'usage restreint par le biais du Programme d'accès spécial de Santé Canada (PAS)

Les modifications apportées au *Règlement sur les aliments et drogues* en 2013 interdisent l'accès à des drogues d'usage restreint par le PAS. Toutefois, en considérant les récents progrès scientifiques et les avantages thérapeutiques potentiels de certaines drogues d'usage restreint, Santé Canada s'est donné comme objectif de rétablir la possibilité d'accès aux drogues d'usage restreint par le PAS, en renversant les modifications réglementaires de 2013. Globalement, les nouvelles modifications proposées permettraient aux praticiens de demander, au nom de patients atteints de maladies graves ou mortelles, l'accès à des drogues d'usage restreint par le PAS lorsque les traitements conventionnels ont échoué, ne conviennent pas ou ne sont pas disponibles au Canada.

En février 2021, l'A.P.E.S. a répondu à la consultation de Santé Canada. Considérant la nécessité que les patients aient accès à tous les traitements existants, ainsi que l'existence de règles visant à assurer un accès sécuritaire aux médicaments du PAS, notamment aux drogues d'usage restreint, l'A.P.E.S. s'est positionnée en faveur de la réinstauration de l'accès aux drogues d'usage restreint par le PAS, mais a suggéré que, dorénavant, les médicaments accessibles par ce programme soient livrés directement aux pharmaciens et que ces derniers en assurent la gestion exclusive.

Avis d'intention de modifier le *Règlement sur les aliments et drogues* et le *Règlement sur les instruments médicaux*

À l'été 2021, Santé Canada a publié un avis d'intention de modifier deux règlements découlant de la *Loi sur les aliments et drogues*, soit le *Règlement sur les aliments et drogues* et le *Règlement sur les instruments médicaux*. Cet avis s'inscrivait dans la volonté de Santé Canada de moderniser le système canadien de réglementation des produits thérapeutiques. Il visait entre autres à instaurer une approche fondée sur le cycle de vie des médicaments et reposant sur la surveillance, l'évaluation et la communication en continu des risques et avantages des drogues et des instruments médicaux, à la fois au stade de l'autorisation et à celui de la mise en marché. Plus précisément, les modifications envisagées avaient pour objectif de permettre un accès plus rapide aux molécules sur le marché et d'obliger les fabricants à mettre en place des programmes de gestion de risques pour déceler, cerner ou prévenir les risques postcommercialisation.

Le 28 octobre, l'A.P.E.S. a pris part à la consultation en acheminant à Santé Canada son avis sur les modifications projetées. Ainsi, l'Association s'est dite favorable à ce que la ministre fédérale dispose de plus de moyens pour imposer des conditions aux fabricants, surtout lorsqu'il est question de gérer les risques et de réduire les incertitudes. Par ailleurs, l'A.P.E.S. a salué la volonté de la ministre de renforcer les mesures de surveillance et d'évaluation ainsi que la communication continue des risques, en se basant sur le cycle de vie des drogues et des instruments médicaux. Elle a toutefois porté à l'attention de Santé Canada certaines préoccupations qu'elle avait concernant certains éléments inclus dans la consultation.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

En tout début d'année, l'A.P.E.S. a été interpellée pour commenter un document préliminaire visant à définir des modalités pour la prise de décision sur l'allocation de médicaments en temps d'insuffisance en approvisionnement. Cette consultation s'est faite par l'entremise du sous-comité pharmacie du MSSS, organe lié à la pandémie de COVID-19 et réunissant les principaux intervenants dans le domaine de la pharmacie et de la distribution de médicaments au

**Sous-comité de
la pharmacie**

Québec. L'A.P.E.S. a donc eu la tâche difficile de commenter cet outil intitulé : *Repères éthiques pour l'allocation équitable des médicaments prometteurs pour la COVID-19 en contexte de rareté : outil pour guider la délibération et la prise de décision en matière de priorisation* (version préliminaire du 23 février 2021).

Institut national de santé publique du Québec

L'Association a commenté les documents *Programme Alerte – Partie 2 – Enquêtes réalisées auprès des professionnels de la santé* ainsi que celui nommé *Le rôle du pharmacien en santé publique ailleurs dans le monde*, rédigés par l'INSPQ.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Les travaux de révision du programme de formation en assistance technique en pharmacie qui avaient débuté en 2020 se sont poursuivis en janvier 2021, avec la tenue d'une séance de validation du projet de formation, séance à laquelle l'A.P.E.S. et les organisations partenaires ont été conviées à titre d'observateurs. Ce n'est qu'en octobre 2021 que l'A.P.E.S. a été invitée à commenter le projet de programme élaboré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) à la suite du précédent exercice. De nombreux commentaires ont été transmis à l'OPQ, qui était chargé de les soumettre au ministère de l'Éducation (ME) avec ceux des autres associations. Les commentaires de l'A.P.E.S. visaient entre autres à bien distinguer les compétences attendues des ATP de celles attendues des TP et à faire ressortir les besoins particuliers à la pratique en établissement de santé. Le nouveau programme devrait être vigoureux en 2023.

Programme de formation en assistance technique en pharmacie

PARTENARIATS

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS)

Le 12 mars 2021, l'ASSTSAS publiait la deuxième édition du *Guide de prévention – Manipulation sécuritaire des médicaments dangereux*. Ce guide de prévention de 202 pages propose aux établissements de santé un ensemble de recommandations pour le travail sécuritaire avec les médicaments dangereux. Il traite des pratiques pouvant représenter un risque d'exposition pour le personnel travaillant de près ou de loin avec ces médicaments. Il vise à assister les instances responsables de l'élaboration et de la mise en place de mesures préventives et de procédures sécuritaires. Toutes les étapes du circuit du médicament sont couvertes : réception, préparation, administration, soins aux patients, gestion des déchets, hygiène et salubrité, etc.

Cette publication est la concrétisation de quatre années d'efforts auxquelles l'Association s'est associée par la voix de sa déléguée. À l'automne 2016, l'ASSTSAS informait l'Association de la mise en place d'un groupe de travail pour la révision de la première édition du *Guide de prévention – Manipulation sécuritaire des médicaments dangereux* (2008). Depuis 2017, M^{me} Annie Langlais, pharmacienne et coordonnatrice au CHU de Québec-Université Laval, siège à ce groupe de travail de l'ASSTSAS à titre de déléguée de l'A.P.E.S. Le mandat du groupe de travail était de procéder à la révision en profondeur de la première édition du guide et d'ajouter de nouveaux chapitres complémentaires, afin de répondre aux besoins de l'ensemble des secteurs du réseau de la santé.

En réponse à la publication de la nouvelle édition du guide, la Communauté de pratique – Manipulation sécuritaire des médicaments dangereux a été créée en mai, en partenariat avec l'ASSTSAS. Cette communauté, principalement composée de pharmaciens d'établissement et d'infirmières, a pour mandat principal de faciliter la mise en place de l'ensemble des recommandations du guide de prévention. Une première rencontre de la communauté a eu lieu en juin.

Le 20 mai 2021, le Groupe de travail sur les préparations stériles (GTPS) a organisé une soirée de formation liée à la publication du nouveau guide. M^{me} Annie Langlais et M^{me} Kathia Gagnon, pharmacienne et coordonnatrice du secteur d'hémo-oncologie de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, étaient conférencières à cette soirée de formation de l'A.P.E.S., dont l'objectif était de présenter les faits saillants de la deuxième édition du guide. Précisons que M^{me} Gagnon est également membre du groupe de travail de l'ASSTSAS.

Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS)

Le 10 août 2020, l'INESSS informait l'Association qu'il amorçait des travaux au regard de l'élaboration d'un guide d'usage optimal pour le diagnostic, le traitement et la prise en charge de la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), un ouvrage destiné principalement à soutenir la première ligne. L'INESSS a mis sur pied un comité de suivi réunissant différents acteurs. L'A.P.E.S. a été invitée à participer aux travaux de ce comité. Le mandat du comité de suivi est d'accompagner les travaux de l'INESSS, afin d'assurer leur pertinence et de contribuer à l'implantation des recommandations qui en découlent.

M. François E. Lalonde, adjoint professionnel à la direction générale, est délégué de l'Association au comité de suivi du *Guide d'usage optimal sur le traitement de la MPOC*, de l'INESSS. Le comité de suivi s'est réuni une première fois en octobre 2020, mais l'équipe de projet a dû cesser temporairement ses travaux en novembre 2020 pour prêter main-forte à un projet prioritaire. La reprise des travaux est prévue en début d'année 2022, en vue d'élaborer et de valider les recommandations cliniques et le *Guide d'usage optimal* (GUO) au printemps 2022.

À la suite des modifications apportées à la *Loi sur la pharmacie*, en mars 2020, et de l'entrée en vigueur des règlements qui en ont découlé, en janvier 2021, les pharmaciens peuvent désormais exercer de nouvelles activités professionnelles. Considérant les défis de l'organisation des soins et services, le *GUO* pourrait avoir une portée plus large que prévu. En juillet, l'adjoint professionnel a partagé avec l'équipe de l'INESSS un modèle d'entente de pratique avancée en partenariat, en pneumologie, dans le but de souligner ce que les pharmaciens d'établissement peuvent faire au moment de la prise en charge de patients et, par conséquent, auprès de patients atteints d'une MPOC. Les ententes de pratique avancée en partenariat ne sont que l'un des moyens prévus pour leur permettre d'amorcer, d'ajuster et de cesser une médication ou des traitements pharmacologiques. Ce moyen découle des modifications apportées à la *Loi sur la pharmacie*.

Réseau québécois des pharmaciens en groupe de médecine de famille

Communauté de pratique de pharmaciens en GMF

Le Regroupement québécois des pharmaciens en groupe de médecine de famille (RQP GMF) est une communauté de pratique spécifique à l'exercice de la pharmacie en groupe de médecine de famille (GMF). La mission du RQP GMF est d'optimiser la prestation des soins pharmaceutiques auprès des patients, grâce à un partenariat avec les équipes interdisciplinaires de première ligne, partenariat qui encourage le transfert et le partage de connaissances, ainsi que la collaboration intra et interprofessionnelle. Une équipe de recherche, un comité de travail de pharmaciens GMF et un comité avisé, composé de représentants des principaux organismes et associations en pharmacie du Québec, viennent appuyer le fonctionnement de cette communauté de pratique de diverses façons. La communauté de pratique RQP GMF regroupe actuellement plus de 370 pharmaciens GMF œuvrant en milieu communautaire ou en établissement de santé. M^{me} Anne Maheu, pharmacienne d'établissement, est directrice du Réseau STAT (Soutien Technologique pour l'Application et le Transfert des pratiques novatrices en pharmacie) et coordonnatrice du projet de recherche du RQP GMF. M. François E. Lalonde, adjoint professionnel à la direction générale, représente l'Association au comité avisé de la communauté de pratique des pharmaciens en GMF depuis janvier 2018. Le comité avisé s'est réuni une fois en décembre. Rappelons que le RQP GMF a publié un énoncé de position sur la présence de pharmaciens

dans les groupes de médecine de famille du Québec en décembre 2020. Un communiqué de presse a été publié en janvier pour promouvoir l'énoncé de position, de même que ses recommandations, au nombre de trois. Celles-ci portaient notamment sur le rehaussement des effectifs de pharmaciens en GMF à un équivalent temps complet (1 ETC) pharmacien par 10 000 patients inscrits à un GMF donné.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Comité consultatif de gouvernance dans le cadre de travaux portant sur l'utilisation des médicaments biologiques et biosimilaires au Québec

En 2021, le MSSS a créé un comité consultatif constitué de différents partenaires du milieu de la santé, afin d'assurer la mise en œuvre, au Québec, d'un plan d'action favorisant l'utilisation des biosimilaires. M^{me} Nathalie Marceau, conseillère aux affaires professionnelles, y siège à titre de représentante de l'Association.

Comité de l'évolution de la pratique des soins pharmaceutiques (CEPSP)

Sous l'égide du Programme québécois de cancérologie, le CEPSP a pour mandat global de proposer des mesures pour l'avancement de la qualité, de la continuité et de la sécurité des soins et services pharmaceutiques en cancérologie au Québec. Le comité est composé de pharmaciens d'oncologie représentant chaque département de pharmacie du Québec, en plus de représentants de l'OPQ et de l'A.P.E.S. Le CEPSP est très actif. Il publie notamment des guides et conseils sur les antinéoplasiques, des plans de transferts pour les antinéoplasiques oraux, des ordonnances standardisées ainsi que les bulletins du CEPSP. Il prépare actuellement une vidéo explicative pour les patients sur l'immunothérapie ainsi qu'un guide d'oncologie pour les nouveaux pharmaciens dans cette pratique. L'Association est représentée par M^{me} Nathalie Marceau, conseillère aux affaires professionnelles, qui participe notamment aux sous-comités sur la trajectoire de soins des antinéoplasiques par voie orale, sur la télésanté en oncologie, sur le rôle du pharmacien en oncologie et sur l'entente de pratique avancée en partenariat, en pharmacie d'oncologie.

Colloque étudiant

Pour une deuxième année, la pandémie a forcé la tenue du colloque étudiant en format virtuel. Présenté par l'A.P.E.S., en collaboration avec la Faculté de pharmacie de l'Université Laval et la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal, ce colloque permet aux étudiants en pharmacie de se familiariser avec les différents aspects du travail en établissement de santé et d'échanger avec les conférenciers. Deux soirées d'information, auxquelles ont participé 133 et 109 étudiants, ont été présentées les 21 et 28 septembre. Il est agréable de constater que l'intérêt des étudiants envers la profession demeure vif. Le colloque étudiant 2022 se tiendra à l'automne, dans un format qui reste à déterminer.

Journées ADPHSO-LAROPHA, France

M^{me} Nathalie Marceau, conseillère aux affaires professionnelles, a été invitée à donner une conférence sur les leçons apprises de la pharmacie clinique au Québec dans le cadre des journées de l'Association des pharmaciens du Sud-Ouest et de l'Association des pharmaciens hospitaliers du Languedoc-Roussillon, de France. Ce congrès, qui s'est tenu du 8 au 10 septembre à Gruissan, en France, avait pour thème le parcours patient.
